



## CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE ACTION CŒUR DE VILLE DE LA VILLE DE COLMAR



## CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE ACTION CŒUR DE VILLE DE LA VILLE DE COLMAR

### ENTRE

- La Ville de Colmar, représentée par son Maire, Monsieur Gilbert MEYER,
- Colmar Agglomération, représentée par son 1<sup>er</sup> Vice-Président, Monsieur Lucien MULLER,

ci-après, les « **Collectivités** bénéficiaires » ;

d'une part,

### ET

- L'État, représenté par Monsieur le Préfet, Monsieur Laurent TOUVET,
- Le Conseil régional du Grand-Est, représenté par son Président, Monsieur Jean ROTTNER,
- Le groupe Caisse des Dépôts et Consignations, représenté par son Directeur Régional, Monsieur Patrick FRANCOIS,
- Le groupe Action Logement, représenté par sa Directrice Régionale, Madame Caroline MACÉ,
- L'Agence Nationale de l'Habitat, représentée par son Délégué Local, Monsieur Laurent TOUVET,
- L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, représentée par son Délégué Territorial, Monsieur Laurent TOUVET,

ci-après, les « **Partenaires** financeurs » ;

d'autre part,

### AINSI QUE

- La Chambre de Commerce et d'Industrie d'Alsace Eurométropole délégation de Colmar, représentée par sa Présidente, Madame Christiane ROTH,
- La Chambre de Métiers d'Alsace, représentée par son Vice-Président, Monsieur Raphaël KEMPF,
- Pôle Habitat Colmar Centre Alsace, représenté par son Directeur Général, Monsieur Jean-Pierre JORDAN,
- Colmar Habitat, représenté par son Directeur Général, Monsieur Alain RAMDANI,

ci-après, les Autres **Partenaires locaux**.

**Il est convenu ce qui suit.**

## Préambule

Les villes qui ont une fonction de centralité pour leur bassin de vie et qui constituent un pôle de rayonnement régional, dénommées « villes moyennes » ou « villes intermédiaires » regroupent près d'un quart de la population et de l'emploi. Ces villes constituent un maillon indispensable de la structuration du territoire français, en métropole comme en Outre-Mer, entre l'espace rural et les grandes agglomérations.

C'est ce rôle que le programme « Action cœur de ville » (« le programme »), engageant le Gouvernement sur la durée de la mandature et des partenaires publics et privés, vise à conforter. Il doit permettre, par une approche globale et coordonnée entre les acteurs, de créer les conditions efficaces du renouveau et du développement de ces villes, en mobilisant les moyens de l'État et des partenaires en faveur de la mise en œuvre de projets (« le projet ») de renforcement des « cœurs de ville », portés par les communes centres et leurs intercommunalités.

Élaboré en concertation et en partenariat avec les élus du territoire, les acteurs économiques, techniques et financiers, ce programme est au service des territoires. Il vise à leur donner les moyens d'inventer leur avenir, en s'appuyant sur leurs atouts, à travers la prise en compte de leur dimension économique, patrimoniale, culturelle et sociale, et en adaptant la nature et l'intensité des appuis en fonction des besoins.

« Action cœur de ville » permettra, sur la durée du quinquennat, de donner une nouvelle place à ces villes dans les priorités du pays. C'est une expression de la nouvelle politique de cohésion des territoires.

Le programme concerne 222 villes bénéficiaires, dont certaines en binôme, présentées le 27 mars 2018. En Région Grand Est, ce sont 24 villes qui sont bénéficiaires de ce programme.

« Cœur de ville » vient ainsi renforcer la dynamique enclenchée sur le territoire par l'État et le Conseil régional en faveur de ces villes :

- Le déploiement par l'État de l'expérimentation « villes moyennes » au titre du rapport Dauge, avec la conduite de 4 séminaires thématiques (décembre 2017 – mars 2018) au bénéfice des 7 villes de l'expérimentation sur les thématiques ;
- La mise en place par l'État de deux « Ateliers des territoires » et du déclenchement d'une mission « AIDER » ;
- Le diagnostic issu des travaux d'élaboration du SRADDET par la Région Grand Est a confirmé que le territoire régional s'organisait autour d'une armature territoriale riche et diverse. Cette armature, composée des métropoles, agglomérations, villes moyennes, bourgs centre et villages et de leurs arrière-pays, constitue la colonne vertébrale de la région et concentre activités, population et services, mais reste cependant à conforter et à consolider.

À ce titre, 37 villes moyennes dont Colmar ont été identifiées par la Région Grand Est comme des maillons essentiels de cette armature urbaine en ce qu'elles assument des fonctions de centralité en accueillant des activités et de l'emploi, des établissements de santé et d'enseignement, des équipements sportifs et culturels, des sites patrimoniaux... mais également de par leur fonction stratégique de connexion des territoires entre eux.

Ces villes moyennes ne sont cependant pas homogènes et leur diversité de situations géographiques et de configurations territoriales influent de manière très différenciée leur développement : une ville moyenne à proximité d'une métropole dans un territoire densément peuplé a peu de points communs avec une ville qui irrigue seule un grand bassin de vie à faible densité de population ou situé dans une zone frontalière.

Certaines connaissent un dynamisme démographique, une relative prospérité économique

alors que d'autres sont vulnérables car confrontées à un cumul d'évolutions négatives : déclin de l'activité industrielle, fermeture des services publics, restructurations militaires, conduisant à des pertes d'emplois et de populations importantes, entraînant vacance des logements, dévitalisation commerciale des centres villes et constitution de friches.

- L'appui à ces villes moyennes constitue ainsi un véritable enjeu d'aménagement du territoire qui a fait l'objet d'une réflexion particulière par la Région Grand Est, sans attendre la finalisation et l'approbation du SRADDET et qui a donné lieu à l'approbation de la politique « villes moyennes » du Conseil régional en mars 2018,

Ainsi, les objectifs du programme « Action cœur de ville » développé par l'État avec l'appui de la Caisse des Dépôts en faveur de 24 villes moyennes du Grand Est et la politique « villes moyennes » de la Région Grand Est se rejoignent. Cela traduit la volonté partagée de l'État et de la Région de consolider l'attractivité des villes moyennes en s'appuyant sur le binôme ville-intercommunalité et en initiant un réseau de villes pour favoriser l'échange d'expérience et instaurer des dynamiques entre collectivités.

**La Ville de COLMAR** identifiée conjointement par l'État et la Région comme « ville moyenne » **est bénéficiaire du programme.**

## Éléments de diagnostic et enjeux

La Ville de Colmar, préfecture du Haut-Rhin, est la 3<sup>ème</sup> plus grande ville d'Alsace, à 65 km de Strasbourg au Nord, 37 km de Mulhouse et 67 km de Bâle au Sud et 53 km de Freiburg en Allemagne à l'Est. Sa population compte près de 72 000 habitants.

Elle est également le centre économique de Colmar Agglomération, forte de près de 117 000 habitants et étend son attractivité sur l'ensemble du Centre-Alsace entre Vosges et Rhin en lien avec les pôles urbains et ruraux de la vallée de Munster, Neuf-Brisach, Ribeauvillé, Riquewihr et Sélestat (au total quelque 300 000 habitants).

Le cœur de Ville de **Colmar** est structuré par deux pôles d'importance dans le fonctionnement de la cité : le cœur historique à l'est avec la gare, emblématique de l'extension de la Ville vers le sud à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle et au début du XX<sup>ème</sup> siècle qui joue un rôle pivot aujourd'hui et les quartiers Ouest de l'autre côté de la voie ferrée qui ont accueilli l'essentiel des populations nouvelles dans les années 60 et 70 avec la construction des grands ensembles.

Par une démarche systémique et concertée, il s'agit de mieux articuler le fonctionnement des deux centres villes que constituent, de fait, le centre historique et les quartiers Ouest reliés par le trait d'union qu'est la gare de Colmar.

L'objectif poursuivi par Colmar est donc la redynamisation du centre-ville historique en utilisant l'effet levier du rééquilibrage interne, mais aussi un dialogue plus exigeant avec la périphérie de l'agglomération qui, comme dans la plupart des agglomérations françaises, a accueilli habitants et activités commerciales : (cf. carte ci-jointe en annexe 2).

*Plus précisément les deux centres villes présentent les caractéristiques suivantes :*

- **Le Centre-Ville Historique**

*- La nécessité de rénover du bâti ancien (habitat et commerces)*

*L'ancienneté du bâti du centre-ville historique (classé « Site Patrimoine Remarquable ») et les caractéristiques des bâtiments, de par leur mode de construction (à colombages ou à*

structure bois, densité et imbrication), rendent difficile leur adaptation aux normes réglementaires (accessibilité, sécurité incendie, sanitaires...) ou aux simples exigences de qualité de vie actuelles (surface, confort, éclairage, performance thermique, balcon, garage...). Cela vaut pour l'habitat comme pour le commerce et les services.

- Une fuite des habitats du centre-historique vers des constructions périphériques plus récentes

Les exigences de confort actuelles amènent un certain nombre d'occupants, qu'ils soient propriétaires disposant de moyens financiers ou locataires avec des revenus moindres notamment ouvriers et employés, à quitter leur logement au fur et mesure de la production de nouvelles habitations mieux adaptées et modernes en périphérie. Les nouveaux habitants sont peu enclins à venir au centre-ville car du fait de leur même niveau d'exigence.

Les éventuels locataires des logements en étage d'immeubles occupés par des commerces au rez-de-chaussée (lorsque les étages ne sont pas laissés à l'abandon, voire affectés au stockage des commerces) sont eux-mêmes rétifs à venir en centre-ville compte tenu des nombreuses contraintes : livraisons, limitation des accès aux étages, sécurité et hygiène, nuisances olfactives ou sonores, difficultés de stationnement, déperdition thermique de l'habitat ancien...

- Vieillesse de la population en centre-ville, accessibilité et périphérisation des fonctions médicales

De fait, les principaux indicateurs caractérisant la démographie du centre-ville historique font état d'un gain de population marqué par un phénomène de vieillissement significatif. Ce vieillissement de la population nécessite un accès facilité aux logements (souvent difficile en centre ancien) et le maintien d'une présence de services médicaux de proximité (tentés également de s'installer en périphérie du fait des normes d'accessibilité PMR difficiles et coûteuses à mettre en œuvre en centre historique et du montant des loyers des locaux d'activité).

- Des locaux délaissés qui se tournent vers de la location saisonnière

Les propriétaires d'immeubles en quittant leur quartier, sont moins exigeants dans les travaux de mise aux normes des logements. La notoriété et l'attractivité de la Ville sur le plan touristique ont attiré des investisseurs spécialisés dans la défiscalisation qui incitent les propriétaires à des remises en état en vue d'une location occasionnelle sous la forme de gîte ou de location type AirBNB.

Si les opérations de rénovation dans ce cadre sont positives en termes de résorption des problèmes de sécurité ou d'insalubrité des îlots, ils peuvent également provoquer un effet d'éviction par rapport aux habitants permanents.

- Une offre commerciale et de services qui tend à s'adapter à cette nouvelle population

Le taux de vacance des commerces à Colmar est un des plus faibles de France (cf. Étude Procos 2017). Toutefois, faisant suite à une forte augmentation du tourisme ces dernières années, la Ville a vu évoluer l'offre commerciale de son cœur marchand vers des magasins à connotations plus « touristiques » (savons de Marseille, caramels, cartes postales...) au détriment de boutiques plus habituelles permettant de satisfaire les besoins courants des habitants permanents. Certains propriétaires demandent, pour les rues les plus prisées, des pas de porte (droit d'entrée) et loyers commerciaux souvent très élevés. De ce fait et du fait de surfaces commerciales bien souvent trop petites pour des enseignes à grande notoriété ne leur permettant pas de trouver leur rentabilité commerciale (qui plus est avec des contraintes de sauvegarde du patrimoine architectural et urbanistiques fortes), il est plus facile pour les commerces à vocation touristique ou les boutiques éphémères (nombreuses en période de Noël, mais avec une durée d'implantation limitée) de s'installer, excluant par la même occasion les commerces indépendants ne pouvant bien souvent pas faire face à de tels loyers. Dans ce contexte fortement concurrentiel, les galeries commerciales issues de l'urbanisme des années 60 et 70 sont en perte de vitesse. Cette configuration nuit au développement des commerces traditionnels répondant aux besoins de la clientèle colmarienne et du Centre-Alsace.

- La concurrence du e-commerce et des centres commerciaux de périphérie

Les modes de consommation ont fortement évolué, notamment avec le développement fulgurant d'internet et du e-commerce, ou encore celui des centres commerciaux en périphérie.

Colmar est entourée en périphérie par une offre importante. Certaines enseignes ont eu, par conséquent, tendance à désertier le cœur de ville au profit des grands centres commerciaux périphériques (facile d'accès, offrant une surface de commercialisation importante, de nombreux stationnements gratuits pour la clientèle, avec des coûts d'installation et de locations inférieurs à ceux du centre-ville) :

- La zone commerciale de Colmar Houssen, située au nord de Colmar, va renforcer son attractivité avec l'augmentation de 4 500 m<sup>2</sup> de la galerie commerciale du Cora portant l'ensemble Hypermarché et galerie commerciale à plus de 20 000 m<sup>2</sup> (des enseignes présentes en centre-ville, telles que « Orange » et « SFR » ont fermé boutique pour s'installer dans ce centre commercial).
- La concurrence des zones commerciales de la 1<sup>ère</sup> ville du Haut-Rhin démographiquement parlant, Mulhouse, au Nord de laquelle se développent d'importantes zones commerciales, telles que le Pôle 430 de Wittenheim et le Kaligone à Kingersheim, accessibles par autoroute en 30 minutes.
- Plus proche encore, la zone industrielle de Sainte-Croix-en-Plaine offre également un large choix de produits attractifs pour les Colmariens.
- Les centres-villes de Strasbourg, Mulhouse ou Freiburg, qui sont dotés de nombreux commerces spécifiques et complémentaires, renouvellent sans cesse leur attractivité et leur accessibilité.

- Une fréquentation des transports en commun à consolider et un maillage des parcs de stationnement à terminer

La Ville a fortement investi dans les Parcs de stationnement à proximité immédiate du centre ancien (parkings Rapp, Mairie, Saint-Josse, Lacarre, Bleylé) de manière à favoriser l'accès de la clientèle extérieure aux commerces, mais aussi éviter l'encombrement lié à l'augmentation de la fréquentation touristique. Ce maillage doit être achevé (Parking de la Montagne Verte) et son articulation intermodale finalisée pour lui permettre de développer encore son rendement.

À l'échelle de l'Agglomération a également été développé un réseau de bus avec une croissante continue de la fréquentation depuis 2010 (+ 12 % avec au total 7,5 M de voyages).

Sur la base d'une étude OD (matrice origine-destination) et d'un diagnostic commercial et marché effectué au printemps dernier par la Société de Transport Urbain de Colmar et Environs en lien avec Keolis, la feuille de route de la refonte a été fixée de la manière suivante :

- La nécessité d'un circuit spécifique du centre-ville avec une fréquence plus élevée intégrant les parkings et les arrêts majeurs du réseau
- La mise en place de véhicule à gabarit réduit et « propres » pour la desserte du l'hyper centre (Véhicules électriques) s'adaptant à la configuration des rues du centre historique.
- L'introduction d'un schéma de desserte d'accès des communes au centre-ville avec des durées de parcours raccourcies
- Une amélioration de la circulation sur les axes majeurs
- Une offre adaptée au potentiel d'usagers : articulation bus/transport à la demande ou autres modes
- Un parcours d'achat à digitaliser (Achat et réabonnement sur smartphone, internet, e-ticket...)

Il s'agira de consolider la fréquentation du réseau TRACE tout en cherchant à l'augmenter et aussi à le faire évoluer en lui donnant une image encore plus moderne.

▪ **Le Centre quartier Ouest**

En 2022, l'ensemble des opérations prévues en faveur de l'habitat et des équipements publics dans le cadre des conventions de renouvellement urbain sur le pôle Ouest (Programme de Rénovation Urbaine du quartier Europe-Schweitzer) seront achevées.

Cet important travail devrait porter ses fruits, mais il restera plus que jamais à se concentrer sur les politiques publiques en faveur des aspects humains du peuplement des quartiers composant le cœur Ouest de l'agglomération, en lien avec le centre-ville et la périphérie de Colmar Agglomération, mais aussi sur le développement économique et commercial compte tenu de ses caractéristiques actuelles :

- Un secteur à la croissance démographique faible mais peu marqué par le vieillissement ;
- Des personnes sans emploi, inactives et des ouvriers majoritairement, la part des employés étant en nette augmentation ;
- Une croissance faible des résidences principales, une vacance et des résidences secondaires en baisse ;
- Un recul important de la part des propriétaires occupants au profit des locataires du parc privé qui restent très minoritaires, une part des locataires du parc public stagnante, mais qui reste majoritaire ;
- Un taux d'emménagement de moins de 2 ans déjà très faible et qui continue de baisser, signe d'une faible attractivité de ce territoire ; et de l'autre un taux d'emménagement depuis plus de 10 ans supérieur à la moyenne colmarienne qui souligne l'ancrage important de la population dans cette centralité Ouest ;
- Une densité de commerces très faible et peu d'activités économiques ;
- Une desserte du réseau TRACE globalement bonne et satisfaisante dont il sera nécessaire de conserver la qualité dans le cadre de la refonte qui sera mise en service à compter d'avril 2019.

## Mesures déjà engagées

Colmar, qui a une vision en parfaite résonance avec son agglomération, dispose de documents récents de planification et d'aménagement de son territoire (SCOT, PLU, PLH, PDU, Agenda 21, etc.), qui ont fait l'objet d'une forte concertation.

▪ **Un SCoT Colmar-Rhin-Vosges fédérateur**

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est le document de planification chargé de mettre en cohérence l'ensemble des politiques publiques menées sur le territoire Colmar-Rhin-Vosges. Fort de 65 communes et plus de 165 000 habitants, le document s'articule autour d'une trame urbaine dont le niveau premier correspond à l'agglomération centrale formée par la Ville de Colmar. Son développement et son rayonnement sont nécessaires et nourrissent les autres communes du territoire. Le rôle de la ville est de tirer le territoire vers le haut et de servir de moteur de croissance. Ce développement doit être poursuivi, en articulation avec les villes couronnes (Horbouurg-Wihr, Ingersheim, Turckheim et Wintzenheim) qui sont complémentaires à la ville centre. Elles doivent fonctionner en réseau et rechercher des synergies et des complémentarités. Sainte-Croix-en-Plaine et Muntzenheim sont deux pôles secondaires qui constituent le premier niveau de proximité pour leur bassin de villages proches.

Dans le SCoT, Colmar et son agglomération forment un système dynamique ouvert, dans lequel chaque niveau de la trame urbaine interagit avec les autres en bonne intelligence.

▪ **Une politique de l'habitat renouvelée et ambitieuse**

Colmar Agglomération mène une politique de l'habitat volontariste et active. Les échanges avec l'ensemble des communes membres sont riches et réguliers et c'est dans cet esprit collaboratif que :

- le troisième Programme Local de l'Habitat (PLH) est en cours d'élaboration. Ce document de planification et de mise en œuvre de la politique du logement va définir les actions qui vont assurer un développement équilibré de l'habitat répondant aux besoins de tous les ménages.
- la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) a été validée par le Conseil Communautaire de Colmar Agglomération et par la Conférence Intercommunale du Logement (CIL). Ce document-cadre quantifie et territorialise les objectifs d'attribution de logements sociaux par bailleur et par an. L'objectif de cette gouvernance des attributions est de permettre une meilleure mixité sociale entre les communes et entre les quartiers d'une même commune. L'objectif affiché est de consacrer 25% minimum des attributions hors quartiers prioritaires de la politique de la ville aux plus précaires (le 1er quartile des ménages des demandeurs de logement social) ou à des ménages relogés dans le cadre d'un Projet de Renouvellement Urbain. L'analyse des données du Système National d'Enregistrement de la demande (SNE), permet de mesurer que l'essentiel des attributions en direction des demandeurs les plus précaires (entre 0 et 500€ mensuels de ressources déclarées) se fait essentiellement sur la Ville de Colmar. C'est sur l'amélioration de l'accueil de ces demandeurs très précaires que les 20 communes de l'intercommunalité et les bailleurs sociaux s'engagent à travailler dans le cadre de la CIA à travers la définition d'objectifs quantitatifs et territorialisés.
- le Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social (PPGDLSID) va être initié. L'ensemble des communes du périmètre sera associé à l'élaboration de ce plan dont la finalité est de mettre en œuvre le droit à l'information des demandeurs et du public.

▪ **Les actions en faveur du commerce**

Un certain nombre de mesures en faveur du commerce ont été progressivement déployées :

- La subvention mise en place par la Ville pour la rénovation des vitrines (à hauteur de 30% du montant des travaux, pour une subvention maximum de 4 500€).
- La subvention pour l'acquisition des locaux vacants et celle pour l'aménagement intérieur des locaux commerciaux mises en place par Colmar Agglomération (à hauteur de 20% du montant et pour une subvention maximum de 6 000€).
- Le recrutement d'un manager du commerce, dont le but est principalement de développer l'attractivité commerciale du centre-ville de Colmar, mais également d'être l'interlocuteur privilégié des porteurs de projet souhaitant s'installer en centre-ville.
- Pour le stationnement : des parkings gratuits tout autour du centre-ville, visant à ceinturer en sa périphérie le centre-ville historique, avec 4 000 places gratuites (dont 2 000 situées à environ 10 minutes à pied du centre historique). Par ailleurs, la 1ère heure de stationnement est gratuite dans tous les parkings en ouvrage de la Ville (Mairie, Rapp, Saint Josse, Gare/Bleylé). Aussi avec l'emploi du système de paiement « PayByPhone » pour payer de manière simple et sécurisée depuis son smartphone.
- La mise en place au 1er janvier 2018 de la taxe sur les locaux commerciaux vacants depuis plus de 2 ans (autrement appelée « taxe sur les friches commerciales »), afin d'inciter les propriétaires de locaux commerciaux inoccupés à remettre leurs biens en location.
- Le PLU et le SCOT ont pris en compte, dans leurs documents, les actions nécessaires, afin de ne pas multiplier les surfaces commerciales en périphérie au détriment du centre-ville. Fort de ce constat, en 2014, le projet d'installation d'un centre de marques « Marques Avenue », qui souhaitait s'installer à Sainte-Croix-en-Plaine, a été stoppé. Ce projet aurait eu un fort impact négatif sur les commerces du centre-ville.

### ▪ **Un projet territorial de développement durable**

Depuis 2008, la Collectivité s'est engagée dans une démarche d'Agenda 21, qui comporte aujourd'hui 70 actions appliquées aux 3 piliers du développement durable (environnement - social - économique). Quelques exemples de mesures mises en place par la municipalité :

- Un dispositif d'aide à la rénovation énergétique (fenêtre, mur, toit) et aux systèmes de production d'énergie efficace (chaudière à condensation, pompe à chaleur eau-eau) de l'habitat privé mis en place pour inciter les particuliers à réaliser les travaux d'isolation,
- Le développement d'un programme d'économie sur les bâtiments municipaux,
- L'optimisation de l'éclairage public,
- L'installation d'une chaudière au bois pour le chauffage urbain,
- La prime à l'acquisition d'un vélo classique ou à assistance électrique pour les foyers colmariens,
- La collecte des biodéchets,
- La démarche "zéro phyto" pour l'entretien des espaces verts,
- La politique de verdissement de l'espace public, avec un minimum de 5% du montant global des travaux de voiries consacré à la création d'espaces verts,
- La mise en un œuvre d'un « Plan Bleu » qui vise à remettre à l'air libre les cours d'eau du centre-ville,
- L'opération « un arbre un prénom » proposée aux jeunes parents, avec la plantation d'un arbre d'alignement ou de parc portant le nom de l'enfant ou la fourniture d'un arbre à planter dans les jardins privés,
- La création de micro jardins dans les écoles, de jardins familiaux, d'espaces de respiration (ex : projet Montagne Verte) et de jardins partagés.

### ▪ **Une politique de transports et déplacements volontariste**

Bien que le Plan de Déplacements Urbains (PDU) ne soit une procédure obligatoire que pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants, les communes de l'agglomération de Colmar ont décidé en 2009 de se lancer dans cette démarche.

L'agglomération a souhaité élaborer un projet global en matière d'aménagement du territoire et de déplacements et se fixer, à travers ce document, des objectifs stratégiques pour améliorer ses pratiques de mobilité.

Le PDU 2011-2021 se décline autour de 21 fiches actions qui abordent la circulation automobile, les transports en commun, le stationnement et les modes doux.

Il faut mentionner dans ce cadre le plan d'aménagements des parcs de stationnement qui a permis de limiter les flux de véhicules au centre-ville tout en permettant un accès aisé de la clientèle aux commerces de proximité.

### ▪ **Une véritable solidarité intercommunale**

L'Agglomération accompagne financièrement ses communes membres à travers l'octroi de fonds de concours visant à soutenir les projets d'équipements participant à l'attractivité du territoire. Ainsi, pour la période 2014-2019, l'enveloppe dédiée dépasse les 9M€. Pour la Ville de Colmar, les projets suivants ont été accompagnés par l'Agglomération : la restructuration du Centre Europe, les travaux d'aménagement du Parc des Expositions, la construction du parking Bleylé situé à proximité de la gare... autant d'équipements majeurs pour la ville et qui participent à l'amélioration de son attractivité pour l'ensemble de l'agglomération et viennent soutenir l'emploi.

Au-delà de ces documents de planification et d'aménagement et des actions de fond qu'ils sous-tendent, Colmar a également travaillé pour le développement de son tourisme (3,5

*millions de visiteurs chaque année désormais) à travers une politique culturelle extrêmement soutenue, mais aussi a lutté récemment pour endiguer les phénomènes d'affaiblissement de son commerce (plan de revitalisation du supermarché MATCH dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville, Europe, Bel'Air et Florimont dans le cadre des opérations de renouvellement urbain, mise en place d'une taxe sur les locaux commerciaux vacants, recrutement d'une manager du commerce de proximité).*

*A de nombreux titres, l'action de la Ville de Colmar pourrait servir d'exemple aux autres villes moyennes ou à rayonnement régional. Le développement d'une ville, sa réussite, est un tout ; le résultat d'un équilibre subtil dans la conduite des différentes politiques publiques, autant que de l'effet levier d'opportunités saisies au bon moment.*

Pour aller au-delà et conforter efficacement et durablement son développement, le cœur de ville de l'agglomération de Colmar appelle une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, dont les collectivités, l'État et les partenaires financeurs, ainsi que d'autres acteurs mobilisés ou à mobiliser.

Le programme s'engage dès 2018 par la signature d'une convention-cadre et les premiers investissements des signataires.

## **Article 1. Objet de la convention**

La présente convention-cadre (« la **convention** »), a pour objet de décrire les modalités de mise en œuvre du programme sur la commune de Colmar. Elle expose l'intention des parties de s'inscrire dans la démarche du programme et précise leurs engagements réciproques.

## **Article 2. Engagement général des parties**

Les parties s'engagent à faire leurs meilleurs efforts pour assurer le succès de la mise en œuvre du programme et la réalisation des actions inscrites dans la convention.

En particulier :

- L'État s'engage :
  - à animer le réseau des partenaires du programme afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre du projet ;
  - à désigner au sein de ses services un référent départemental et un référent régional chargés de coordonner l'instruction et le suivi des projets ;
  - à étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le plan d'action de la convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.
- La collectivité en lien avec l'Agglomération s'engage :
  - à mobiliser autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace du programme sur leur territoire, en phase d'initialisation comme en phase de déploiement ;
  - à ne pas engager de projet de quelque nature que ce soit (urbanisme réglementaire, opération d'aménagement, etc.) qui viendrait en contradiction avec les orientations du projet.

- Les partenaires financeurs s'engagent à :
  - instruire dans les meilleurs délais les propositions de projet et d'actions qui seront soumises par les Collectivités ;
  - mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées dans le cadre de leurs instances d'engagement respectives.
  
- L'accompagnement de la Région Grand Est :
  - En articulation avec les actions conduites par l'État et la CDC dans le cadre de ce programme, la mobilisation de la Région doit permettre l'établissement, si besoin est, d'un premier niveau de diagnostic prospectif qui permettra d'identifier les forces et les faiblesses des villes moyennes, au regard de leur aire d'influence en lien avec leur arrière-pays et bassin de vie et les polarités supérieures et d'identifier les premières pistes au titre de quelques thématiques/projets-phare, en cohérence avec le SRADDET et sur le périmètre le plus pertinent de contractualisation.
  - Cette démarche pourra bénéficier d'une assistance méthodologique de la Région, via l'organisation d'ateliers ou de séminaires, la mise en réseau des acteurs et un accompagnement spécifique de la collectivité au cas par cas. Les thématiques suivantes ont vocation à être traitées prioritairement, dans la mesure où elles sont communes aux priorités régionales, à savoir : l'habitat, le commerce, les équipements de service (aménagement en faveur de la population), le patrimoine, la santé et la mobilité. D'autres thématiques plus transversales pourront également être considérées : le numérique, les smart territoires, le marketing territorial.
  - La Région mobilisera au mieux l'ensemble de ses aides sectorielles, afin de soutenir les projets rejoignant ses priorités et de donner le meilleur effet-levier à son intervention. Un financement complémentaire via un fonds de soutien exceptionnel pourra être sollicité, sous réserve d'une mobilisation équivalente des acteurs du territoire concerné, en soutien à un projet innovant et/ou structurant, pour lequel les financements thématiques de l'ensemble de ces co-financeurs potentiels s'avèreraient insuffisants.

Cette intervention est complémentaire à celles déjà mobilisées ou en cours de mobilisation, en faveur de Colmar et de son territoire, notamment pour les projets suivants :

- Soutien à l'Association Comédie de l'Est,
- Festival Les Musicales de Colmar,
- Festival international de Colmar,
- Création du centre européen du livre et de l'illustration des Dominicains,
- Tapisserie du Centenaire de la Première Guerre Mondiale-comité du monument national du Hartmannswillerkopf,
- Soutien à l'Association Mission voix Alsace,
- Aide en faveur des investissements dans la filière fruits et légumes : acquisition de chambres froides et chaudes et de 4 lignes de lavage et de conditionnement (CUMA Terres Vivantes du Haut-Rhin),
- Construction d'un équipement couvert d'athlétisme au stade de l'Europe,
- Construction d'un gymnase dédié aux étudiants universitaires et aux lycéens dans le quartier du Grillenbreit.

- La Caisse des Dépôts, dans le cadre de la Banque des Territoires, propose de contribuer à la mise en œuvre effective du Programme Action Cœur de Ville en mobilisant dans les cinq années à venir des moyens visant notamment à :
  - soutenir l'accès à l'ingénierie et aux meilleures expertises. Ces moyens pourront contribuer aux diagnostics territoriaux et à l'élaboration du projet et plan d'actions pour la redynamisation du cœur de la ville et de l'agglomération de Colmar.
  - contribuer à l'expertise opérationnelle portant sur les montages dédiés à la mise en œuvre opérationnelle des investissements ou des solutions de portage d'actifs immobiliers aux côtés des acteurs économiques (la caisse des dépôts ne subventionne pas les investissements publics) ;
  - accompagner les démarches innovantes et l'amorçage de solutions SMART, les infrastructures numériques et les réseaux d'objets connectés ;
  - financer sous forme du Prêt Rénovation Urbaine Action Cœur de Ville, les opérations incluses dans le périmètre des futures Opérations de Revitalisation Territoriale (ORT) (après l'adoption de la loi ELAN)

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de ses axes d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

Les porteurs de projets publics comme privés ont, à travers le correspondant qui siège au comité local de projet, un référent unique de la Banque des Territoires avec lequel ils pourront examiner les modalités de travail, d'échange et de saisine de l'offre CDC Cœur de Ville.

- Action Logement s'engage à analyser les projets immobiliers qui lui seront soumis en tenant compte de la cohérence globale du projet de territoire, de la capacité de celui-ci à contribuer à l'attractivité du cœur de ville et des besoins en logement exprimés par les entreprises et leurs salariés. Pour ce faire, Action Logement déploie des moyens humains et financiers nécessaires à la compréhension des enjeux du territoire et à l'exercice des missions qui sont les siennes, de l'étude des dossiers aux engagements financiers, puis à la mise à disposition des contreparties locatives destinées aux salariés des entreprises du secteur privé assujetties à la PEEC, et cela sur toute la durée de réalisation du projet.
- La Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) s'engage à réaliser des études de diagnostic, travailler des actions, traiter des fiches et informer la Ville de l'avancée des travaux.
- Les données de la Chambre de Métiers d'Alsace pourront permettre l'établissement d'un premier niveau de diagnostic sur l'artisanat, notamment sur les activités structurantes pour les bassins de vie. La Chambre de Métiers d'Alsace s'engage à proposer des actions en lien avec la démarche comme l'organisation de conférences, d'ateliers, de formations et d'accompagnement des acteurs concernés sur des thématiques prioritaires (transition numérique, stratégie commerciale et valorisation des savoir-faire, économie circulaire, transmission-reprise...).
- Les autres partenaires s'engagent également à participer à tous les travaux et actions de ce dossier.

### Article 3. Organisation des collectivités

Pour assurer l'ordonnancement général du projet, le pilotage efficace des études de diagnostic, de la définition de la stratégie et d'élaboration du projet ainsi que la coordination et la réalisation des différentes actions, la Ville de Colmar, en lien avec Colmar Agglomération, s'engage à mettre en œuvre l'organisation décrite ci-après :

- Le projet est suivi par le directeur de projet placé sous l'autorité du Maire. M. Yannick KLEIN, Directeur Général des Services de Colmar et de Colmar Agglomération, au regard de son positionnement hiérarchique transversal au sein de la collectivité et de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale. Il est désigné comme Directeur de projet « Action Cœur de Ville ».

Il sera secondé par Mme Claudine BARBIER, chef de projet « Action Cœur de Ville ».

- Leur mission s'appuie sur une équipe projet interne mobilisée et constituée de : M. le 1<sup>er</sup> Adjoint, M. le 1<sup>er</sup> Vice-Président de Colmar Agglomération, M. le Conseiller Communautaire dédié au Commerce et à l'Artisanat, M. le Directeur Général Adjoint des Services, M. le Directeur Général des Services Techniques de la Ville, Mme la Directrice de l'Urbanisme et de la Rénovation Urbaine, Mme la Directrice du Développement Touristique et des Relations Internationales en charge du commerce, M. le Directeur de l'Attractivité Économique, de la Mobilité et de l'Aménagement (Agglomération de Colmar), Mme la Responsable du Service de l'Aménagement du Territoire (Agglomération de Colmar) et de Mme la Responsable des Commerces de Centre-ville.

Un annuaire des contacts figure en annexe 1.

- Les modes de collaboration entre les services de l'EPCI, les services concernés des communes, les autres acteurs locaux mobilisés (agence d'urbanisme, EPL, établissements publics...). En fonction des différentes actions qui seront mises en place dans le cadre du plan Action Cœur de Ville, la présence de personnels techniques ou dirigeants d'autres services de la Ville (ou de l'Agglomération) pourra être requise, tels que les services de la Voirie et des Réseaux (voies publiques et réseaux, gestion du domaine public), de la Communication ou encore de la Direction de la Sécurité, de la Prévention et de la Citoyenneté. Le cas échéant et lorsque cela sera nécessaire, l'Architecte des Bâtiments de France, la Fédération des commerçants de la Ville, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, la STUCE (Société des Transports Urbains de Colmar et Environs), l'UMIH (Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie) ou encore l'Office de Tourisme de Colmar pourront être conviés à participer à certaines réunions techniques. De même, l'ensemble des services de l'État (par exemple la DIRECTE) pourront être sollicités.
- Des réunions seront tenues régulièrement par le Comité de Projet Local afin de valider chacune des actions mises en œuvre tout au long de la démarche. Suite à leur validation dans le cadre des différentes réunions du Comité de Projet, des réunions techniques permettant de faire un point sur l'avancée de chacune des actions retenues dans le cadre de la présente convention-cadre seront également programmées par les directions techniques maîtres d'ouvrage en charge de leurs propres actions.
- Les modalités de communication, les moyens et étapes prévues pour la communication du projet et le suivi de la démarche par la population et les acteurs du territoire (dont le rôle du comité de développement) seront définies par la direction de la communication : organisation de conférences de presse, articles dans les différentes publications d'informations éditées par la Ville, ou toute autre forme. Des concertations pour certaines actions pourront être menées avec les habitants, via le site Internet de la Ville, avec des registres mis à disposition ou des concours d'idées...

## Article 4. Comité de projet

Le Comité de Projet est présidé par M. Gilbert MEYER, Maire de la Ville de Colmar et Président de Colmar Agglomération.

Le Préfet de Département et/ou le «référént départemental de l'État» désigné par le préfet à savoir M. Mérignargues, Sous-Préfet de Thann-Guebwiller y participe(nt) nécessairement.

Les Partenaires Financeurs et les Partenaires Locaux y sont représentés.

Le Comité valide les orientations et suit l'avancement du projet.

Il se réunit de façon formelle a minima de façon trimestrielle, mais ses membres sont en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique du Projet.

## Article 5. Durée, évolution et fonctionnement général de la convention

La présente convention-cadre est signée pour une durée de six (6) ans et demi maximum, à savoir jusqu'au 31 décembre 2024.

Ce délai intègre une **phase d'initialisation** de dix-huit (18) mois maximum visant à réaliser ou compléter un diagnostic de la situation et à détailler un projet de redynamisation du cœur de ville.

Les parties se réuniront alors pour inscrire, par voie d'avenant à la présente, le diagnostic et le projet détaillé comportant un plan d'actions, ce qui engagera la seconde **phase dite de déploiement**.

La **phase de déploiement ne pourra excéder cinq (5) ans**, et **les engagements financiers des partenaires du programme cesseront au 31 décembre 2022**, les délais de paiements pouvant courir jusqu'au terme de la convention.

Toute **évolution de l'économie générale de la convention** ou d'une de ses annexes, à l'exception des fiches action, sera soumise à approbation préalable de l'ensemble des signataires de la convention.

Chaque année, les parties se rapprocheront en vue de la signature d'un avenant précisant les actions à mettre en œuvre pour l'année, permettant ainsi une **gestion évolutive du plan d'actions**, en fonction de la préparation effective des opérations par rapport au calendrier prévisionnel initial.

Pour sa part, la Région interviendra dans le cadre de la démarche "Villes moyennes" qu'elle a initiée selon ses modalités d'intervention en vigueur. Les financements définitifs relatifs à chaque projet seront soumis au vote de l'assemblée délibérante.

**Les fiches action sont validées et révisées uniquement par le maître d'ouvrage et les éventuels partenaires financiers**, à l'exception de l'évolution d'une action structurante qui a des conséquences sur d'autres actions. Elle sera soumise au préalable à l'analyse du comité de projet, et si nécessaire du comité régional d'engagement.

**À tout moment, d'ici au 31 décembre 2022, la collectivité peut proposer au Comité de Projet installé l'ajout d'une action supplémentaire au plan d'actions.** Après analyse de la proposition d'action, au regard de sa cohérence et de sa contribution à la mise en œuvre du projet, les partenaires financeurs concernés par l'action et les collectivités s'engageront réciproquement par la signature d'une fiche action qui sera alors annexée à la convention.

La modification d'une action est proposée et validée pareillement.

La durée de la présente convention pourra être prorogée par accord des parties.

## Article 6. Phase d'initialisation

### 6.1. Réalisation du diagnostic

#### a) Activités

La phase d'Initialisation sera mise à profit pour réaliser une étude d'approfondissement et des études complémentaires.

Cet approfondissement sera réalisé à l'échelle du périmètre d'étude intégrant la ville-centre ainsi que l'intercommunalité à laquelle elle appartient. Ce périmètre permettra notamment d'identifier les interactions (complémentarités, concurrences, fractures, etc.) entre certaines fonctions du cœur d'agglomération et le reste du bassin de vie, ceci afin d'envisager les rééquilibrages et renforcements que pourrait nécessiter la redynamisation du cœur d'agglomération.

Cet approfondissement couvrira les cinq (5) axes sectoriels mentionnés ci-après de sorte à permettre une appréhension systémique de la situation du cœur d'agglomération :

- Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville ;
- Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré ;
- Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions ;
- Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine ;
- Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics.

Il intégrera les thématiques transversales que sont la transition énergétique et écologique, l'innovation, le recours au numérique et l'animation du cœur de ville.

Plus spécifiquement, les Parties conviennent que l'approfondissement du diagnostic réalisé par la Ville de Colmar en lien avec son Agglomération dans le cadre de son dossier de candidature, comprendra les études complémentaires suivantes :

Réf	Description succincte de l'étude	Calendrier de réalisation (lancement)	Budget (€ HT)	Partenaires Financeurs concernés
D.1.	Définition d'une stratégie de positionnement d'équilibre de Colmar vis-à-vis de son hinterland et des pôles d'attractivités constitués par la métropole et les agglomérations qui l'entourent.	Octobre 2018	35 000	CDC 50% Agglo
D.2.	Diagnostic accessibilité des logements sociaux dans les deux centres-villes.	Octobre 2018	10 000	Agglo en lien avec le CD68 (PIG)
D.3.	Recensement qualitatif des logements privés dans les deux centres villes. Suite au diagnostic : a) Pour le centre-ville historique : étude pré-opérationnelle qui définira le cadre d'intervention (type OPAH), proposera les actions et les outils à mettre en œuvre b) Pour la zone Ouest : étude exploratoire sur les copropriétés privées avec propositions d'interventions	Octobre 2018	a : 75 000  b : 20 000	ANAH 50% Agglo
D.4.	Étude de diagnostic sur les commerces et l'artisanat en lien avec la CCI et la CMA	Octobre 2018	25 000	CDC 50% CCI (participation financière exceptionnelle) Agglo
D.5.	Étude « Tourisme et habitants » permettant de mesurer l'impact sociétal de l'activité touristique sur la Ville et l'Agglomération de Colmar	Novembre 2018	22 000	OT Colmar Atout France AAA Agglo
D.6.	Élaboration d'une stratégie « ville intelligente » basée sur l'analyse des atouts, des besoins et des spécificités de la Ville selon une vision partagée.	Novembre 2018	25 000	CDC 50% Ville Agglo
		<b>Total</b>	<b>212 000</b>	

L'avancement de l'élaboration du Diagnostic fera l'objet de présentation lors des séances du Comité de Projet.

b) *Soutiens des partenaires à l'élaboration du diagnostic*

La réalisation du diagnostic par les Collectivités sera facilitée par la mobilisation des soutiens suivants de certains partenaires :

- Le groupe Caisse des Dépôts et Consignations apportera un montant qui sera à définir dans les conditions suivantes :
  - Forme : Co-financement d'études, soutien technique
  - Objet : Définition d'une stratégie de positionnement (D.1.), étude de diagnostic sur les commerces et l'artisanat (D.4), étude « ville intelligente » (D.6.)
  - Modalités de mise à disposition : L'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.
  
- L'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) apportera un montant qui sera à définir dans les conditions suivantes :
  - Forme : Subvention à la réalisation d'études (D.3. a&b)
  - Objet : Réalisation d'une étude pré-opérationnelle sur le centre-ville historique et d'une étude de diagnostic sur le centre-ville Ouest.
  - Modalités de mise à disposition : La participation de l'Anah au financement des opérations est conditionnée au dépôt d'un dossier de demande de financement répondant à la réglementation de l'Anah auprès de la délégation locale de l'Anah dans le Haut-Rhin.
  
- La CCI Alsace Eurométropole apportera son expertise et co-financera une étude dans les conditions suivantes :
  - Forme : Étude, soutien technique, mise à disposition de données au titre de l'étude D.4.
  - Objet : Diagnostic et données sur le commerce
  - Modalités de mise à disposition : Mise à disposition de l'étude et de données
  
- La Chambre de Métiers d'Alsace (CMA) apportera son expertise pour les études en matière d'artisanat dans les conditions suivantes :
  - Forme : Soutien technique, mise à disposition de données clés au titre de l'étude D.4.
  - Objet : Diagnostic et données sur l'artisanat
  - Modalités de mise à disposition : Mise à disposition de données

## **6.2. Préparation du projet de redynamisation du cœur de ville**

a) *Axes d'orientation*

Le déploiement de la stratégie du Cœur de Ville s'articulera principalement, sous réserve des conclusions de l'étude d'approfondissement du diagnostic, autour des axes et actions suivantes :

1. Offre attractive de l'habitat en centre-ville

Il s'agira de favoriser un rééquilibrage, d'une part entre la Ville de Colmar qui concentre l'essentiel du logement social et les villes carencées de l'Agglomération, mais aussi entre les quartiers Ouest (centre-ville Ouest) et les autres quartiers de la Ville, dont le centre-ville historique qui a besoin d'apport de population nouvelle pour assurer son dynamisme au-delà de l'apport du tourisme.

Ce rééquilibrage ne peut se concevoir que si la tension actuelle sur l'immobilier peut être gérée et dirigée. Le classement de Colmar dans le zonage B1 du dispositif Pinel est à ce titre crucial.

Sur cette base, les actions suivantes seront déployées :

- 1.1 Recenser et évaluer du niveau de mise aux normes des logements (parc privé et parc social) des deux périmètres d'intervention pour les rendre plus attractifs auprès des populations carencées

Les principaux indicateurs caractérisant la démographie du centre-ville historique font état d'un gain de population marqué par un phénomène de vieillissement significatif. Ce vieillissement de la population s'accompagne bien souvent de la nécessité d'adapter le logement pour le rendre plus accessible.

À cet effet, et dans le cadre du 2<sup>ème</sup> Programme Local de l'Habitat de Colmar Agglomération, un accompagnement financier d'un dispositif du Conseil Départemental du Haut-Rhin a été validé par les élus dans le but de diagnostiquer l'accessibilité des logements sociaux (accessibilité du bâtiment, du logement et dans le logement). Colmar Agglomération a accompagné le diagnostic de 1934 logements sociaux pour un montant total de quelque 5 400 €. La Ville de Colmar dispose de plus de 10 500 logements sociaux et une très grande majorité d'entre eux ne sont pas encore diagnostiqués.

L'étude du patrimoine des bailleurs sociaux montre qu'il est envisageable de mener une deuxième campagne de diagnostic d'accessibilité de logements sociaux sur les deux centres-villes.

Dans le cadre du troisième Programme Local de l'Habitat de Colmar Agglomération en cours d'élaboration, ce même type d'étude pourrait être étendu au logement privé en axant le diagnostic sur l'amélioration de la connaissance du patrimoine bâti privé (typologie, accessibilité, ...) pour lequel la Ville ne possède pas d'informations complètes sur ses caractéristiques et ses dynamiques propres.

Il s'agira ensuite de créer un observatoire de l'état du bâti et créer, pour chaque immeuble, des fiches patrimoine/état /sécurité/occupation et de définir une stratégie via trois axes principaux :

- Mener des actions d'information,
- Mettre en place des mesures incitatives,
- Établir des conventions dans les parcs publics de stationnement situés aux portes du cœur de Ville pour répondre aux besoins des logements réaménagés.

- 1.2. Rénover l'habitat social pour le rendre plus accessible et répondre aux objectifs d'équilibre global communal de l'habitat (Convention Intercommunale d'Attribution)

La mixité sociale de l'habitat sur la Ville de Colmar est une préoccupation largement partagée par Colmar Agglomération, dont le conseil communautaire a approuvé, le 30 novembre 2017, une Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) de logements sociaux, déjà signée par une dizaine de partenaires. L'objectif ambitieux de cette convention est d'améliorer l'équilibre social sur le territoire.

Les cinq IRIS du centre-ville historique comprennent 1585 logements sociaux, des catégories socio-professionnelles supérieures plus importantes que la moyenne de la Ville, une offre de logements plus souvent orientée vers de petites typologies à corrélées avec une taille de ménages plus petite que la moyenne de la Ville. La plupart des résidences principales date d'avant 1970, et on peut également observer un phénomène de vieillissement plus marqué qu'à l'échelle de la commune entière.

Les cinq IRIS du centre-ville Ouest comprennent 2 508 logements sociaux, des catégories socio-professionnelles représentant des personnes inactives ou actives au chômage plus importantes que le reste de la Ville, une typologie de logements orientée vers le T3-T4 accueillants des ménages de taille

plus importante qu'ailleurs, un parc de logement construit en majorité avant 1970, et on peut observer un territoire relativement jeune.

La volonté de la Ville de rééquilibrer les peuplements entre les deux centralités est également guidée par la Convention Intercommunale d'Attribution des logements sociaux qui impose une attribution de 25 % de logements en dehors des quartiers prioritaires de la politique de la Ville aux ménages les plus précaires. La qualité thermique des logements permettant un niveau de charges modéré et la typologie de ces logements, sont des critères importants pour cibler un repeuplement, une mixité sociale, mais également permettre aux ménages présents de pouvoir se maintenir dans un logement adapté et de qualité.

C'est en suivant ces objectifs que les ensembles de logements dans les deux centralités sont proposés pour une réhabilitation :

- De 160 logements sociaux représentant 9 % du parc social en Centre-Ville historique offrant l'avantage de pouvoir corriger le peuplement du centre-ville, en favorisant le maintien des personnes âgées ou à mobilité réduite et l'installation de jeunes actifs avec enfants des CSP « Ouvriers », « Employés » et « Professions intermédiaires ».
- De 224 logements représentant 9 % du parc social sur le Centre-Ville Ouest permettant l'accueil de nouveaux ménages dans un environnement plus qualitatif.

### 1.3. Programmer la rénovation thermique des logements du centre-ville historique

L'observation de l'âge du bâti montre dans les deux centres-villes que plus de la moitié des logements ont été construits avant les premières réglementations thermiques de 1974. Ceci traduit vraisemblablement un besoin d'amélioration de la performance énergétique de nombreux logements.

Couplée à cette observation, l'analyse des cartes de thermographie aérienne infrarouge permet de mettre en évidence l'importance des déperditions énergétiques des logements présents sur les deux centres-villes. Les différences cartographiques laissent en effet apparaître de nombreux bâtiments dont la déperdition est classée « excessive » et « forte ».

Cette situation démontre l'importance des travaux de rénovation énergétique à mener sur le bâti des deux centres villes. À cet effet et sous conditions de ressources, certains ménages peuvent bénéficier des aides financières de l'ANAH pour réaliser l'un des trois types de travaux au choix :

- Changement de la chaudière ou de mode de chauffage,
- Isolation des murs extérieurs et/ou intérieurs (possibilité à étudier selon l'emplacement des logements dans ou hors périmètre de secteur sauvegardé),
- Isolation des combles aménagés et aménageables.

Dans le cadre de l'élaboration du PLH, Colmar Agglomération mène une réflexion quant au type d'accompagnement qu'il est possible d'apporter à cette thématique. Un partenariat avec l'ADIL et l'Espace Info Energie pourrait être discuté.

### 1.4. Mobiliser les entreprises sur les marchés de la rénovation

La rénovation de l'habitat social et l'amélioration des performances thermiques des logements sont des chantiers qui doivent pouvoir profiter prioritairement aux entreprises locales.

Pour cela les acteurs territoriaux se mobilisent pour faire connaître aux entreprises les marchés potentiels et les modalités d'accès à ces marchés.

Les formes peuvent être diverses : réunions d'information, rencontres entreprises/ bailleurs sociaux autour de l'accès à la commande publique, formations des entreprises quant aux procédures et documents de postulat à la commande publique...

## 2. Favoriser un développement économique et commercial équilibré

Colmar dispose d'atouts certains comme un nombre important de commerces et d'activités artisanales en centre-ville, de nombreuses places de stationnement, des aménagements attractifs (Extension du Musée Unterlinden et réaménagement de la place attenante, place du Deux-Février...), une évolution démographique positive et un nombre de visiteurs en hausse.

Mais, malgré ce constat positif, l'évolution très rapide des modes de consommations oblige à anticiper et à se projeter, la situation pouvant se dégrader rapidement.

Aussi, faut-il développer les aménagements dans le centre ancien, mettre en place les conditions permettant de diversifier l'offre commerciale, promouvoir l'installation d'enseignes de marques nationales, voire internationales, et inciter les commerçants déjà installés, à moderniser les devantures de leurs boutiques et modifier quelque peu leur façon de travailler, en les orientant vers les nouvelles technologies du digital.

Il faudrait davantage diversifier les commerces, étoffer l'offre de services aux Colmariens, harmoniser les horaires d'ouverture des commerces, développer des opérations marketing et de valorisation des savoir-faire locaux, ou encore améliorer l'esthétique des vitrines commerciales, afin d'attirer les habitants vers le centre-ville historique et favoriser la transmission-reprise d'entreprises dont les activités sont structurantes pour les bassins de vie.

Au surplus, une réflexion mériterait d'être menée pour mieux gérer l'approvisionnement des commerces et éventuellement envisager le stockage de marchandises hors du centre-ville, plus difficilement accessible lors des périodes de fortes affluences touristiques, notamment durant les Marchés de Noël où près de 1,5 million de visiteurs affluent et où la fréquentation touristique est à son paroxysme, afin de permettre aux habitants de récupérer, en périphérie, les commandes passées auprès des commerces de centre-ville.

Dans le rééquilibrage entre l'Est et l'Ouest de la Ville, il s'agira aussi de procéder à la redynamisation du secteur Luxembourg qui est un enjeu majeur pour Colmar. Le projet prévoit, entre autres, le renforcement de l'attractivité commerciale par l'ouverture d'un nouveau supermarché, accolé à la Galerie Europe qui fera l'objet également d'une rénovation totale. Les espaces extérieurs, seront requalifiés avec notamment la création d'un mail piéton reliant l'avenue de l'Europe à la rue de Prague et desservant la galerie commerçante.

Enfin, la création de relais dans les dynamiques économiques et commerciales entre les deux pôles urbains s'avère indispensable par le biais de l'aménagement :

- D'un quartier d'activités sur la friche ferroviaire de la gare, Route de Rouffach, dont le portage s'effectuera via une structure ad hoc dont la nature sera définie ultérieurement,
- D'un tiers-lieu et d'une pépinière d'entreprises dans le quartier Europe.

### **Friche ferroviaire**

La Ville de Colmar et son Agglomération ont lancé une réflexion afin de réaliser une étude stratégique de requalification urbaine et économique de l'ancien site de fret ferroviaire de Colmar, route de Rouffach. L'étude vise notamment à optimiser la reconversion du site et à définir quelles seraient les destinations qui conviendraient le mieux à son avenir.

Le site ferroviaire s'étend sur une superficie de l'ordre de 4,5 hectares. C'est un site stratégique dans la mesure où il offre une emprise foncière à proximité de la gare voyageurs de Colmar et donc aussi du centre-ville historique. Il constitue une véritable opportunité foncière propre à imaginer un projet ayant un effet d'entraînement sur le cœur de ville en devenant un centre d'attractivité qui rayonnera en cœur de ville. Il s'agit en l'occurrence de pouvoir renforcer le gisement d'emplois en cœur de ville et ainsi éviter que la création d'emplois ne puisse se réaliser qu'en périphérie de ville. Actuellement en friche, le site a vocation à devenir un « quartier économique » au sens où il est prévu d'y

développer une offre immobilière à destination des entreprises (bureaux et locaux d'activités), des commerces, de l'hébergement, mais également des services permettant d'offrir à ses usagers un véritable « espace de vie ».

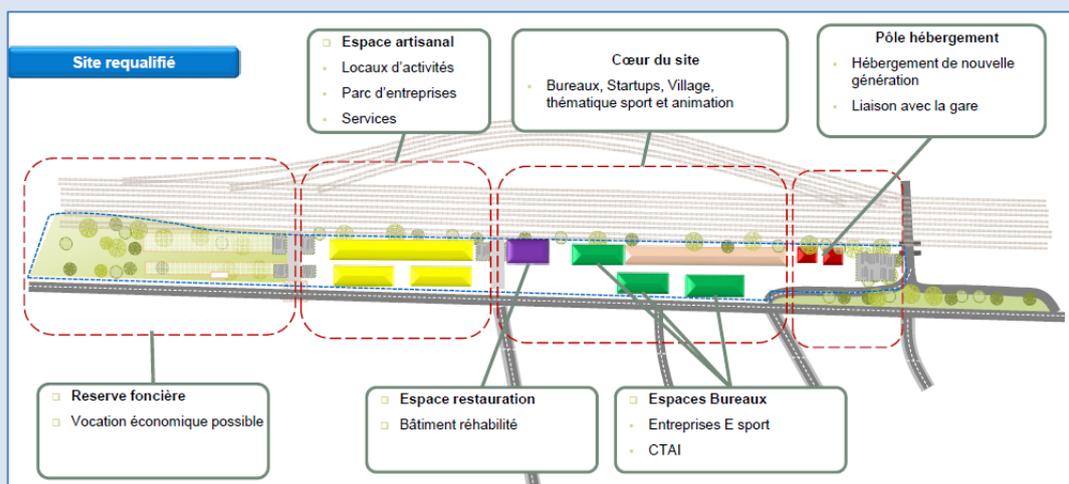
La phase diagnostic du marché d'étude a permis de définir une mixité de produits envisageables :

- Marché « Bureau » : En développant une offre de bureaux neufs à prix attractifs sur des surfaces flexibles entre 3 000 et 5 000 m<sup>2</sup>. Une nouvelle typologie de bureau pourra être proposée (en permettant vraisemblablement la mise en place d'un espace innovant type tiers-lieu).
- Marché « Commerce et Artisanat » : en proposant une offre de commerces d'accompagnement qui alimentent le lieu de vie du site (services, restaurants...) et en proposant des cellules artisanales dont l'offre manque par moment au sein de Colmar Agglomération.

L'année 2018 devrait permettre à Colmar Agglomération de finaliser les modalités d'acquisition de cette emprise foncière appartenant en partie à SNCF Réseau et à SNCF Mobilités.

En fonction du scénario d'aménagement retenu par les élus, Colmar Agglomération réaliserait en plusieurs tranches l'aménagement du site. Les infrastructures seraient portées par la collectivité publique tandis que la réalisation des bâtiments serait confiée soit à des entreprises ou établissements pour leur compte propre, soit à des promoteurs immobiliers qui seraient ensuite chargés d'effectuer la commercialisation, en location ou en cession, des plateaux ou cellules.

L'étude a fait ressortir plusieurs scénarii d'aménagement dont un scénario d'organisation du site en 4 zones :



## Pépinière d'entreprises

En vue de promouvoir l'offre immobilière et de soutenir la création d'entreprises, la Ville de Colmar et Colmar Agglomération portent le projet de création d'une pépinière d'entreprises, localisée au sein du quartier prioritaire au titre de la Politique de la Ville (QPV), Europe Schweitzer. Ce projet d'implantation résulte d'une étude en cours inscrite dans le programme de rénovation urbaine du quartier Europe Schweitzer. Les premiers résultats démontrent la pertinence de réaliser un équipement de cette nature au sein de Colmar Agglomération et que son implantation, rue de Prague, serait judicieuse. Le projet positionné, dans le secteur Luxembourg, à proximité d'un centre commercial et au cœur d'un quartier d'habitation, se situe dans un lieu visible et accessible, tout proche d'un des principaux axes pénétrant de la Ville, bien desservi par les différents modes de transports.

Il s'agit de développer un pôle économique, à destination d'une nouvelle cible de clientèle à même de participer à l'ouverture du quartier sur le reste de la Ville. Cet équipement doit être un facteur de diversification du tissu économique et de création d'emplois, pour le quartier, mais également à l'échelle de l'Agglomération.

Colmar Agglomération souhaite pouvoir proposer un équipement et des services qui viendraient en complément des structures existantes de nature privée qui proposent aussi une offre d'accueil (le Centre d'Affaires Franco-Allemand, l'Institut de la Création d'Entreprises, l'Espace Affaires du Crédit Agricole ou le bâtiment Vigne et Vin au sein du Biopôle). Le projet de pépinière offrira ainsi une structure d'accueil aux jeunes entreprises, et l'opportunité de suivre de véritables parcours à chaque étape de la création d'activités.

De plus, le projet s'inscrit dans une dynamique de création d'un « pôle entrepreneurial » qui constituera un véritable outil d'animation du réseau des partenaires de la création et de l'accompagnement d'entreprises et propose une offre complète et lisible sur le territoire.

Par l'importance du tissu artisanal sur l'agglomération, la pépinière se positionnera en tant que pépinière généraliste en proposant des bureaux et ateliers en vue assurer une diversification de ses activités. Il sera aussi vraisemblablement proposé un espace co-working ou tiers-lieu.

La pépinière apporterait une revitalisation supplémentaire à ce qui a déjà été réalisé. Pour l'heure, le projet de construction de cette pépinière bénéficie de subventions de la part du Département, mais pas encore de la part d'un programme ANRU.

### 3. Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions

Le réseau de transport doit pouvoir s'adapter aux besoins des habitants tout en consolidant les pôles de centralité au sein du périmètre d'études et favoriser la mise en cohérence des différentes politiques d'aménagement du territoire et de peuplement de la Ville comme de l'Agglomération.

La refonte du réseau de transport en commun (TRACE) est en cours. Sur la base de la feuille de route issue du diagnostic et de l'enquête OD (Origine-Destination) les principes directeurs suivants ont été posés :

- Hiérarchisation des lignes et de leurs itinéraires selon le potentiel et la fréquentation attendue,
- Lisibilité et simplicité du réseau,
- Cadencement de toutes les lignes régulières,
- Amélioration de la vitesse commerciale,
- Réduction de la circulation des bus sur les axes saturés,
- Minimisation des correspondances,
- Anticipation des projets d'urbanisme de court et moyen termes,
- Complémentarité entre les lignes urbaines et péri-urbaines/départementales,
- Optimisation économique de l'offre : redéploiement pertinent et complémentarité des modes bus, cars, TAD et vélos.

Dès lors la structure du nouveau réseau se dessine avec une mise en œuvre sur deux ans (2018-2020) :

- Création d'une navette de centre-ville,
- 3 lignes structurantes entre les pôles générateurs majeurs et les quartiers à forte densité et/ou en développement,
- 2 lignes inter-quartiers pour la desserte fine de Colmar,
- 4 lignes d'accès direct et terminus centre-ville pour les communes de la 1<sup>ère</sup> couronne,
- Une nouvelle liaison intra-communale pour relier les 2 zones urbanisées de Wintzenheim et Wettolsheim,
- La liaison entre les deux pôles d'échange via deux itinéraires,

- Une permanence d'attractivité avec une offre simplifiée en 2 périodes pour les lignes ayant une fréquence inférieure à l'heure, et 1 période pour les autres,
- Une amplitude maintenue.

Deux actions majeures dans ce cadre se dégagent pour répondre aux objectifs.

### 3.1 La mise en place de navettes électriques

Afin de rendre encore plus accessible l'hyper centre, il est envisagé de mettre en place un circuit court de navettes électriques.

La modernisation de l'image du réseau et l'amélioration de l'accueil des clients des commerces colmariens, comme des touristes, passent aussi par cette mise en place en centre-ville historique de Colmar. Ce service relierait la ceinture des parcs de stationnement autour du centre-ville historique dans une logique de parking relais. Pour ces raisons, mais aussi pour limiter la place de la voiture et la pollution atmosphérique en centre-ville, ce circuit de navettes électriques constituera un enjeu majeur du futur réseau TRACE.

Il sera calibré autour de 3 à 4 véhicules électriques de petit gabarit (une vingtaine de places) et avec une fréquence de passages de 10 minutes en journée (de 7 h à 19 h) et du lundi au samedi.

### 3.2 La digitalisation du service aux usagers

Toujours pour renforcer et poursuivre la modernisation de son réseau de transport, Colmar Agglomération a engagé une réflexion pour digitaliser son offre de transport, notamment le parcours client, à travers des outils déjà utilisés par les clients : smartphones, wifi, achats en ligne.

Ces outils qui fluidifieront les déplacements des personnes sont de plus en plus attendus par les clients actuels et potentiels et permettront à l'avenir d'adapter plus facilement le réseau aux besoins des usagers.

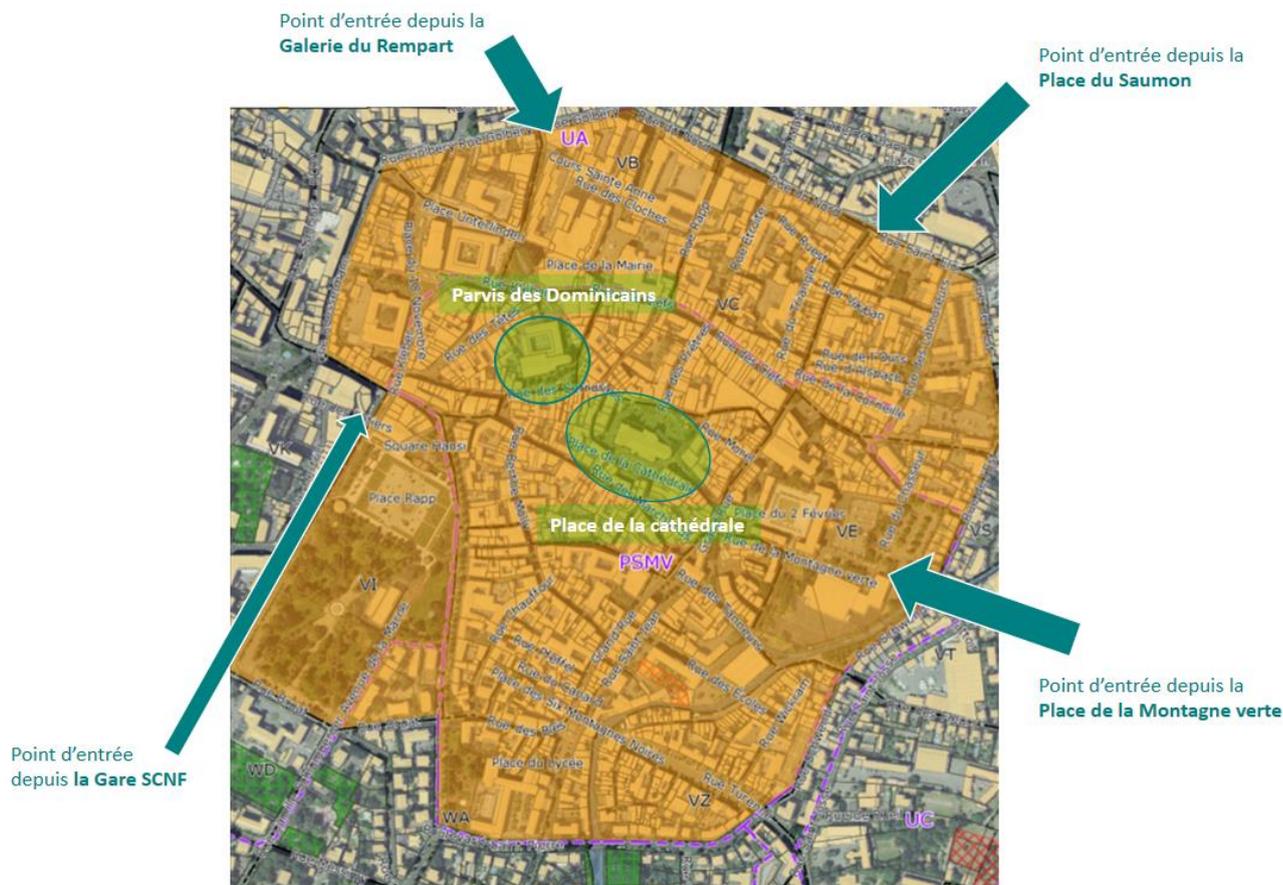
## 4. Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine

### 4.1. Les points d'accès au centre-ville historique

La Ville de Colmar dispose de 4 principaux points d'entrée vers le centre-ville : la Place du Saumon, la Montagne Verte, la Gare, la Galerie du Rempart, et au milieu, la Place de la Cathédrale, qui deviendra un lieu de rencontres dans le cadre du projet présenté ci-après ainsi que le Parvis des Dominicains.

L'aménagement du territoire doit être pensé autour des différentes fonctions de la Ville, à travers un équilibre entre logements, services publics et activités économiques, pour créer une dynamique favorable aux commerces de centre-ville en cohérence avec les besoins identifiés.

La création de lieux de rencontres ou de lieux d'échanges dans lesquels les habitants de la Ville, de toutes générations confondues, se sentent bien, permettrait d'amener davantage la population locale à se rendre en centre-ville, plus régulièrement, pour qu'ils se le réapproprient. La qualité de vie des habitants et l'attrait du centre-ville en sortiront alors renforcés.



#### 4.2. Les aménagements publics

L'ensemble des aménagements publics, prévus dans les années à venir, permettront aux habitants de la Ville de Colmar de bénéficier d'une meilleure qualité de vie. Ces projets d'aménagements sont systématiquement établis en consultation avec les habitants, constituant ainsi un enjeu essentiel pour le bon développement de ces espaces publics et leur appropriation par les usagers.

- **La Place du Saumon**

La Place du Saumon, qui se trouve dans le prolongement de la rue Vauban située à la rencontre des routes de Sélestat et de Neuf-Brisach (qui constituent 2 axes routiers principaux venant du Nord et de l'Est), supporte un trafic automobile important.

Afin d'apporter une plus-value esthétique, sur le même principe que les rues St Eloi, de l'Est et Schwendi réaménagées ces dernières années, et de pacifier légèrement cet espace pour le rendre plus agréable, tout en maintenant une accessibilité aisée pour les commerces de la place et créer un lien supplémentaire avec la rue Vauban, et l'ensemble du centre-ville, il a été décidé de procéder à la requalification complète de cette place.

Les travaux consisteront au maintien des principes de circulation existants, tout en y intégrant des espaces dédiés aux cycles et des aménagements de sécurité.

Une large place sera également donnée à des aménagements paysagers et l'éclairage public fera l'objet d'une rénovation complète. La fontaine sera davantage mise en valeur et accessible par les piétons.

- **La Place de la Montagne Verte, futur poumon vert du centre-ville**

La Ville de Colmar poursuit sa politique de valorisation de son centre ancien, en achevant la transformation des derniers espaces non encore requalifiés du quartier de la Montagne Verte, par le réaménagement de son espace public.

Ce projet de restructuration consiste en l'aménagement d'un parc public avec la construction d'un parking souterrain et vient achever le réseau de parcs de stationnement autour du centre-ville historique ainsi qu'en l'aménagement des rues attenantes.

Située à proximité immédiate du centre historique et du secteur sauvegardé, la Place de la Montagne Verte constitue un espace de stationnement dont l'usage, à proximité des rues piétonnes et commerçantes, est essentiel aux commerces du centre-ville. Ce constat légitime la décision de la Collectivité de développer à cet endroit une nouvelle offre de stationnement (710 places de parking) couplée à un projet ambitieux de rénovation urbaine.

Ce projet porte également sur la création d'un véritable parc urbain en continuité de la coulée verte existante menant du Pôle Média Culturel (PMC) aux Halles du marché couvert, accompagnant les rives de la Lauch et constituant ainsi un poumon vert au centre de Colmar.

Ce nouvel aménagement, qui intègre et valorise les accès respectifs au Pôle Média Culture de Colmar et au Centre sportif depuis le parc, marque l'entrée vers le centre historique.



La création de ce parc constitue l'opportunité de doter le cœur de ville d'une forte diversité végétale.

L'espace de la Montagne Verte représente un peu plus d'1 hectare pour la place, et 1,75 hectare avec les rues intégrées au périmètre de l'étude.

- **La Place de la Cathédrale, piétonisation et point de rencontres**

La Place de la Cathédrale, encerclant la Collégiale Saint-Martin, monument central du cœur de ville, est aujourd'hui occupée majoritairement par du stationnement.

Actuellement, le stationnement prédominant laisse peu de lisibilité entre les espaces piétons et routiers. Les espaces destinés au public ne sont pas valorisés, le côté Sud de la Collégiale n'est pas suffisamment mis en valeur, le cours d'eau est peu visible et la topographie disparate génère des problèmes d'accessibilité.

Le réaménagement envisagé de cette place pourrait consister à :

- retirer du stationnement sur une partie de la surface ;
- l'extension de l'aire piétonne, exceptées les liaisons routières actuelles qui, pour certaines devront vraisemblablement perdurer pour une desserte efficace des quartiers adjacents ;

- l'élargissement et la mise en avant de la portion du canal ;
- l'éventuel ajout, le long du canal, de gradins destinés au public ;
- le remplacement des parapets par des garde-corps favorisant la visibilité du canal ;
- le renforcement du végétal le long de la façade de la Collégiale ;
- le remplacement de l'éclairage public ;
- la mise en place de pavage sur la totalité de la surface.



Exemple d'esquisse de Hertzog et de Meuron

#### ▪ La restauration du Koïfhus, élément du patrimoine emblématique de Colmar

Le Koïfhus (ou ancienne Douane) est le plus ancien bâtiment public de la Ville de Colmar. Érigé en 1480 dans un style renaissance, il a été inscrit au titre des Monuments Historiques en 1930 pour ses intérieurs et 1974 pour ses façades et ses couvertures. Il fut à l'origine le siège administratif et économique de la Ville de Colmar. La salle de l'étage abrita les réunions des députés de la Décapole jusqu'au 17<sup>ème</sup> siècle, tandis que le rez-de-chaussée a notamment servi de lieu de taxation des marchandises importées et exportées. Le Koïfhus servit également d'Hôtel de Ville de 1698 à 1866.

La Ville de Colmar souhaite entreprendre la restauration du bâtiment et de ses annexes qui sont les symboles de son identité, de son rayonnement et de son attractivité.

La Ville de Colmar a missionné au printemps 2018 un Architecte en Chef des Monuments Historiques pour réaliser un diagnostic patrimonial de l'édifice. Cette mission a pour objectif de :

- Réaliser un diagnostic portant sur l'histoire du monument, les évolutions majeures qu'il a connues structurellement et fonctionnellement. Une analyse de son utilisation actuelle sera également menée.
- Dresser une liste hiérarchisée des urgences sanitaires identifiées et des travaux envisageables. Regroupée par corps de métier, chaque intervention sera décrite, repérée sur plan, illustrée, accompagnée d'une description et d'une estimation financière.
- Proposer un planning détaillé des différentes phases de l'opération.

À l'issue de ce diagnostic, la Ville de Colmar a pour projet d'initier et de mener les travaux préconisés afin de redonner à ce bâtiment emblématique un aspect et des fonctionnalités dignes de son importance historique.

▪ **Le Centre du Livre et de l'Image des Dominicains**



Colmar est détentrice depuis la Révolution Française et la création de la bibliothèque municipale en 1803, de collections importantes dans le domaine du patrimoine écrit et graphique. Il a ainsi été décidé de créer un parcours de découverte consacré à l'histoire du livre et de l'image, à la fois éducatif, esthétique et ludique, au sein de l'ancien Couvent des Dominicains de Colmar datant du 14<sup>ème</sup> siècle, qui abrite les riches collections de la bibliothèque municipale.

Le couvent rénové répondra de façon optimale aux missions de conservation d'un fonds particulièrement important et précieux, 2<sup>ème</sup> fonds le plus important de France, mais aussi de recherche et de diffusion inhérentes à une bibliothèque. Le projet muséographique correspond aux missions de transmission, valorisation et interprétation du patrimoine écrit et graphique telles que les collections de la Bibliothèque des Dominicains le permettent, dans un souci d'ouverture à un large public : grand public, jeune public, visiteurs étrangers, public d'initiés ...

Ce projet renforcera l'attractivité culturelle de la Ville, plus particulièrement auprès des milieux scientifiques avec le centre européen d'étude et de recherche accessible aux chercheurs et universitaires, mais également auprès du grand public avec un musée s'appuyant largement sur les nouvelles technologies.

Le projet des Dominicains de Colmar se veut exemplaire dans sa conception comme dans sa réalisation. Son architecture a pour objectif de mettre à l'honneur l'édifice historique et de développer de grandes qualités d'usage afin d'offrir une image d'exception faisant écho au Musée Unterlinden.

De là découlent les objectifs suivants :

- Une insertion au site qui respectera le contexte du centre-ville ancien ;
- Une restauration du bâti historique qui prend en compte tous les éléments patrimoniaux ;
- Une restructuration fonctionnelle ;
- Une organisation interne efficace et sécurisée ;
- Une conservation optimale des collections patrimoniales ;
- Une présentation muséographique à la hauteur des nombreux trésors présentés.

Le projet consiste à replacer le bâtiment historique dans un contexte paysager, en végétalisant les abords du bâtiment et le cœur de l'îlot, mais également l'accroche sur le domaine public.

Le traitement paysager soigné des espaces disponibles vers la Place des Martyrs de la Résistance, ou en pied des façades du couvent, finira de qualifier cet espace au cœur du centre-ville.

▪ **La rénovation de l'éclairage et de la mise en valeur du patrimoine**

Fortes d'un programme de rénovation et de modernisation des installations de mise en valeur du patrimoine mené depuis 2016, une trentaine de sites de la ville vont bénéficier d'animation lumière utilisant les différentes technologies qui existent en matière de projections d'images animées. La moitié des sites traités se situera dans le centre-ville historique, l'autre moitié se répartira dans les différents quartiers de la Ville.

b) *Activités*

La Collectivité complètera la définition de la stratégie d'intervention puis l'élaboration du projet de redynamisation du cœur de ville (le « **Projet** »).

Ce projet devra détailler :

- Le projet urbain d'ensemble du cœur de ville, ses grandes orientations par axe et les résultats attendus à l'issue de son déploiement,
- Le périmètre envisagé de l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) au sein duquel s'inscriront l'essentiel des actions (*en préparation de la création des ORT dans la loi*),
- Les actions de redynamisation envisagées pour chacun des axes avec, notamment, (i) la justification de leur pertinence au regard du diagnostic et de leur faisabilité (maturité, soutenabilité financière, calendrier de réalisation réaliste, etc.) ; et (ii) les modalités de mise œuvre envisagées ; enfin (iii) les objectifs de résultat définis par le comité de projet,
- Le budget global consolidé du projet, comprenant notamment les participations des budgets généraux et annexes des collectivités, les parts des maîtres d'ouvrage quand les collectivités ne le sont pas, et les parts attendues des partenaires cofinanceurs,
- Le calendrier global de déploiement du projet.

Comme pour le diagnostic, le projet devra intégrer de façon systématique les thématiques transversales de transition énergétique et écologique, d'innovation, de recours au numérique et d'animation des centres-villes.

L'avancement de l'élaboration du projet fera l'objet de présentation lors de séances du Comité de Projet.

c) *Soutiens des partenaires financeurs à l'élaboration du projet*

La préparation du projet par les Collectivités sera facilitée par la mobilisation des soutiens suivants des partenaires financeurs :

- L'État apportera son soutien pour un montant qui sera défini ultérieurement, notamment dans le cadre des Dotations de Soutien de l'Investissement Public Local (DSIL) et dans le cadre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) géré par la DIRECCTE ;
- Le groupe Caisse des Dépôts et Consignations apportera son soutien pour un montant qui sera défini ultérieurement ; pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de ses axes d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents ;
- Le groupe Action Logement apportera son soutien pour un montant qui sera défini ultérieurement ; celui-ci sera conditionné au dépôt d'un dossier de demande de financement répondant à la réglementation de Action Logement, au regard du dispositif pilote qui pourra être éventuellement modifié ultérieurement.
- L'Agence Nationale de l'Habitat apportera son soutien pour un montant qui sera défini ultérieurement ;
- L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine apportera son soutien pour un montant qui sera défini ultérieurement ;
- La Région Grand-Est apportera son soutien pour un montant qui sera défini ultérieurement.

### 6.3. Mise en œuvre des actions matures

Le programme doit permettre de faire évoluer les cœurs de ville dans des délais assez rapides, en complément d'actions déjà engagées par les collectivités, avec des premières actions soutenues dès 2018.

Pour cette raison, les Parties ont convenu que des actions suffisamment matures et en cohérence avec ce que devrait être le projet de redynamisation du cœur de ville pourraient être lancées dès la phase d'Initialisation, donc avant que l'ensemble du diagnostic et du projet soient élaborés.

Il s'agit des actions suivantes :

Référence	Description succincte	Calendrier de réalisation	Budget (€ HT)	Partenaires Financeurs concernés
<b>AX.1.1. AM.</b>	Rénovation de logements sociaux dans le centre-ville historique	Décembre 2018	4 766 000	Action Logement Pôle Habitat Région (rénovation énergétique) Caisse des Dépôts
<b>AX.2.1. AM.</b>	Recrutement d'un chef de projet « Action Cœur de Ville »	Septembre 2018	131 000	ANAH
<b>AX.2.2. AM.</b>	Développement des aides à l'aménagement des locaux et à la rénovation des vitrines	Action continue	3 035 000	Ville Agglo
<b>AX.2.3. AM.</b>	Élaboration d'outils de communication marketing afin de promouvoir la Ville de Colmar et ses commerces	Octobre 2018	20 000	Ville
<b>AX.2.4. AM.</b>	Création d'une bourse aux locaux vacants et flocage des vitrines	Décembre 2018	23 500	Ville
<b>AX.3.1. AM.</b>	Mise en place de navettes électriques	Novembre 2018 à avril 2019	730 000	État Agglo
<b>AX.4.1. AM.</b>	Réalisation du « Mail Luxembourg »	Novembre 2018	702 000	État Région Ville
<b>AX.4.2. AM.</b>	Mise en œuvre du Plan d'animation Lumière	Novembre 2018	1 650 000	État Ville
<b>AX.4.3. AM.</b>	Achèvement du réseau de parcs de stationnement avec le réaménagement du site de la Montagne Verte	2020	3 500 000	Région Ville
<b>AX.4.4. AM.</b>	Création du Centre Européen du Livre et de l'Image des Dominicains, projet culturel et économique	Novembre 2019	12 000 000	État Région Ville

Les Fiches décrivant plus précisément les objectifs, modalités de mise en œuvre et modalités de soutien de ces actions engageables en 2018 figurent en annexe 3 à cette convention.

## 6.4. Achèvement de la phase d'Initialisation

À l'issue de la préparation du diagnostic et du projet détaillé par le Comité de Projet, les collectivités délibèreront pour valider leurs engagements.

Le Comité régional d'engagement validera ces éléments afin de préciser les modalités de soutien des partenaires financeurs.

Les parties procéderont à la signature d'un avenant actant de l'achèvement de la Phase d'Initialisation et de l'engagement de la phase de déploiement.

Les parties feront leurs meilleurs efforts pour annexer le maximum de Fiches action à la convention lors de la signature de cet avenant.

### Article 7. Phase de déploiement

Cet article sera inséré par avenant à l'issue de la Phase d'Initialisation.

### Article 8. Suivi et évaluation

Un état d'avancement déclaratif simple est soumis trimestriellement au Comité de projet et transmis au Comité régional d'engagement. Il met en évidence l'avancement global du projet et de chacun des actions.

Lors de la finalisation d'une action, un rapport détaillant les modalités de mise en œuvre de l'action, les résultats atteints et les modalités de pérennisation des résultats envisagés, est présenté au Comité de projet et transmis au Comité régional d'engagement.

Le Comité régional d'engagement pourra solliciter à mi-contrat un rapport d'avancement déclaratif ou une mission d'évaluation externe.

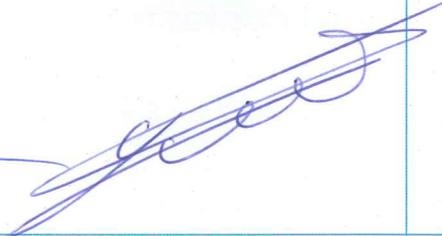
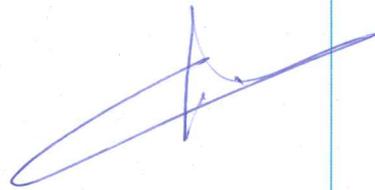
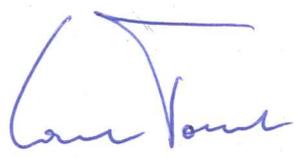
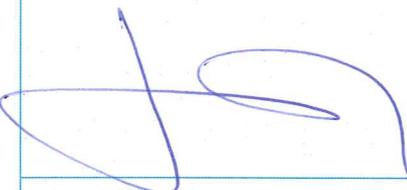
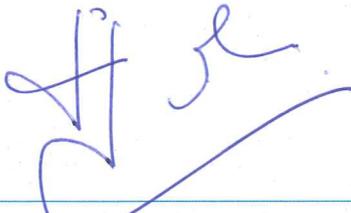
Le suivi effectué lors du déploiement du projet se conclura par une phase d'évaluation finale afin de juger des résultats du projet. Cette évaluation se réalisera à partir d'une grille qui suivra les cinq (5) axes thématiques, avec certains indicateurs communs au Programme national, et d'autres qui seront librement sélectionnés et propres aux problématiques locales.

### Article 9. Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application de la présente Convention seront portés devant le tribunal administratif de Strasbourg.

En cas de différends, les parties s'engagent préalablement à privilégier un règlement amiable avant tout recours contentieux.

Convention signée en 12 exemplaires, le 23 août 2018

<b>Ville de Colmar</b>	<b>Colmar Agglomération</b>	<b>État</b>
		
Représentée par son Maire, Gilbert MEYER	Représentée par son Vice- Président, Lucien MULLER	Représenté par Monsieur le Préfet, Laurent TOUVET
<b>Conseil Régional du Grand Est</b>	<b>Le groupe Caisse des dépôts</b>	<b>Le groupe Action Logement</b>
		
Représenté par son Président, Monsieur Jean ROTTNER	Représenté par son Directeur Régional, Monsieur Patrick FRANCOIS	Représenté par sa Directrice Régionale, Madame Caroline MACÉ
<b>ANAH</b>	<b>ANRU</b>	<b>CCI Alsace Eurométropole Délégation Colmar</b>
		
Représentée par son Délégué Local, Monsieur Laurent TOUVET	Représentée par son Délégué Territorial, Monsieur Laurent TOUVET	Représentée par sa Présidente, Madame Christiane ROTH
<b>Chambre de Métiers d'Alsace</b>	<b>Pôle Habitat</b>	<b>Colmar Habitat</b>
		
Représentée par son Vice- Président, Monsieur Raphaël KEMPF	Représenté par son Directeur, Monsieur Jean- Pierre JORDAN	Représenté par son Directeur, Monsieur Alain RAMDANI

## **ANNEXES**

**Annexe 1 – Annuaire des contacts de l'équipe projet mobilisée**

**Annexe 2 – Périmètre d'étude et périmètre d'intervention**

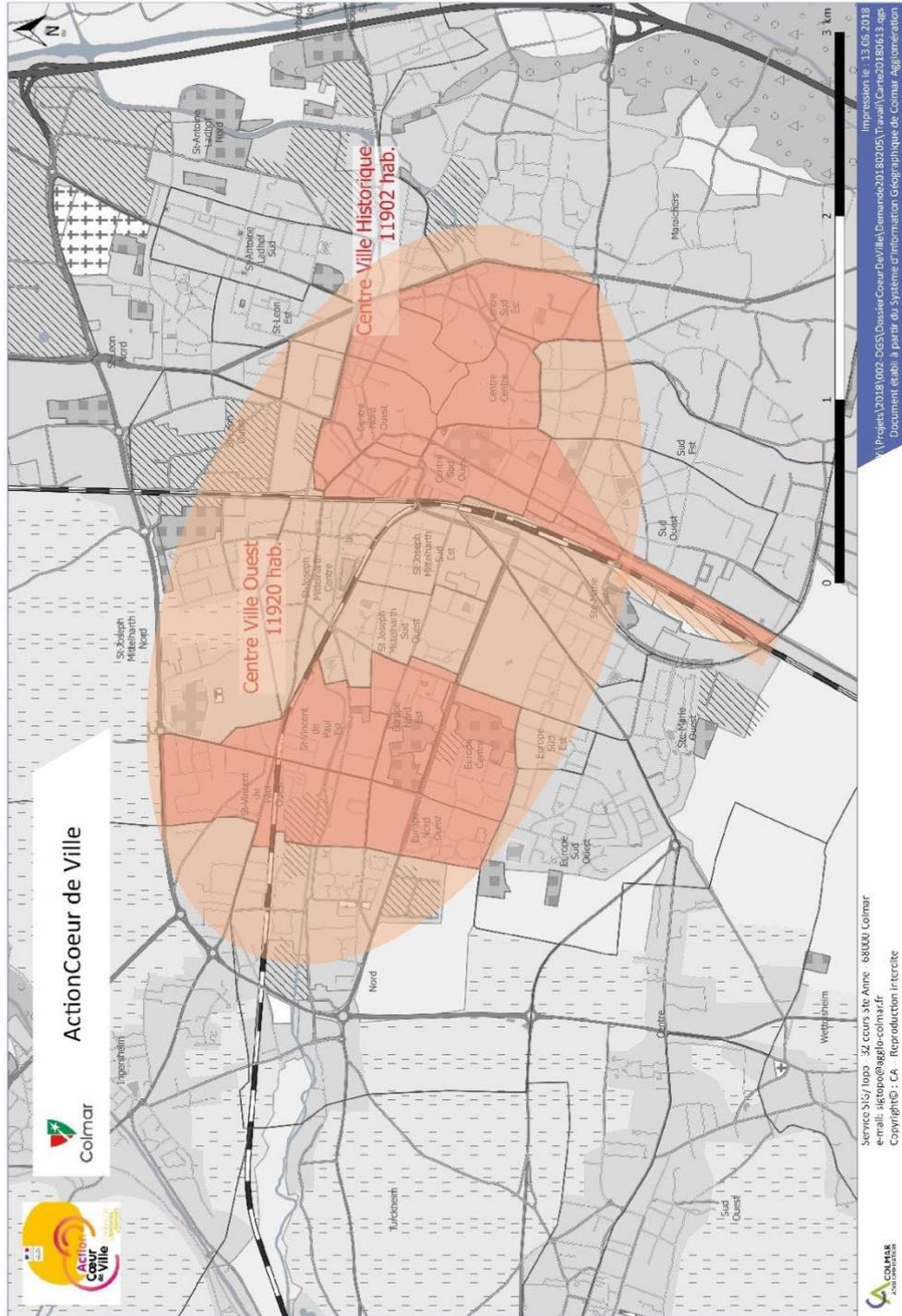
**Annexe 3 – Fiches Actions matures**

## Annexe 1 - Annuaire des contacts de l'équipe projet mobilisée

Organisme	Fonction	Prénom NOM	Mail
État	Sous-Préfet de Thann-Guebwiller	Daniel MERIGNARGUES	<a href="mailto:daniel.merignargues@haut-rhin.gouv.fr">daniel.merignargues@haut-rhin.gouv.fr</a>
Ville de Colmar	Maire	Gilbert MEYER	<a href="mailto:gilbert.meyer@free.fr">gilbert.meyer@free.fr</a>
Ville de Colmar	1er adjoint	Yves HEMEDINGER	<a href="mailto:y.hemedinger@ville-colmar.fr">y.hemedinger@ville-colmar.fr</a>
Ville de Colmar	Conseiller municipal et conseiller communautaire délégué au commerce et à l'artisanat	Philippe LEUZY	<a href="mailto:philippe.leuzy.villedocolmar@gmail.com">philippe.leuzy.villedocolmar@gmail.com</a>
Ville de Colmar/ Agglomération	Directeur Général des Services	Yannick KLEIN	<a href="mailto:yannick.klein@colmar.fr">yannick.klein@colmar.fr</a>
Ville de Colmar	Directeur Général Adjoint des Services	Jean-Luc DELACÔTE	<a href="mailto:jean-luc.delacote@colmar.fr">jean-luc.delacote@colmar.fr</a>
Ville de Colmar	Directeur Général des Services Techniques	Pierre RIVET	<a href="mailto:pierre.rivet@colmar.fr">pierre.rivet@colmar.fr</a>
Ville de Colmar	Directrice de l'Urbanisme et de la Rénovation Urbaine	Edeline COURIER	<a href="mailto:edeline.courier@colmar.fr">edeline.courier@colmar.fr</a>
Ville de Colmar	Directrice du Développement Touristique et des Relations Internationales en charge du commerce	Hélène BERTHOMIEU	<a href="mailto:helene.berthomieu@colmar.fr">helene.berthomieu@colmar.fr</a>
Ville de Colmar	Chargée de Mission référant Commerce/Action Cœur de Ville	Claudine BARBIER	<a href="mailto:claudine.barbier@colmar.fr">claudine.barbier@colmar.fr</a>
Agglomération	1er Vice-président	Lucien MULLER	<a href="mailto:lucien.muller4@orange.fr">lucien.muller4@orange.fr</a>
Colmar Agglomération	Directeur de l'Attractivité Économique, de la Mobilité et de l'Aménagement	Emmanuel PIERNOT	<a href="mailto:emmanuel.piernot@agglo-colmar.fr">emmanuel.piernot@agglo-colmar.fr</a>
Colmar Agglomération	Chef du service de l'Aménagement du Territoire	Peggy KILLIAN	<a href="mailto:scot@agglo-colmar.fr">scot@agglo-colmar.fr</a>
Caisse des Dépôts et Consignation	Directrice Déléguée	Laurence DEHAN	<a href="mailto:laurence.dehan@caissedesdepots.fr">laurence.dehan@caissedesdepots.fr</a>
Caisse des Dépôts et Consignation	Directrice territoriale	Muriel KLINGLER	<a href="mailto:muriel.klingler@caissedesdepots.fr">muriel.klingler@caissedesdepots.fr</a>
Caisse des Dépôts et Consignation	Chargé de développement	Frédéric SPEISSER	<a href="mailto:frederic.speisser@caissedesdepots.fr">frederic.speisser@caissedesdepots.fr</a>
Action Logement	Chargé des financements aux bailleurs et du renouvellement urbain	Michel RAUSCHER	<a href="mailto:michel.rauscher@actionlogement.fr">michel.rauscher@actionlogement.fr</a>
Agence Nationale de l'Habitat	Responsable du bureau parc privé	Martine HEINRICH	<a href="mailto:martine.heinrich@haut-rhin.gouv.fr">martine.heinrich@haut-rhin.gouv.fr</a>
Agence Nationale de l'Habitat	Chef de Pôle Habitat	Olivier TARAUD	<a href="mailto:olivier.taraud@haut-rhin.gouv.fr">olivier.taraud@haut-rhin.gouv.fr</a>
Agence Nationale de l'Habitat	Chef de service habitat bâtiment durable	Daniel RUNSER	<a href="mailto:daniel.runser@haut-rhin.gouv.fr">daniel.runser@haut-rhin.gouv.fr</a>
Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine	DDT Adjoint	Philippe STIEVENARD	<a href="mailto:philippe.stievenard@haut-rhin.gouv.fr">philippe.stievenard@haut-rhin.gouv.fr</a>
DRAC	Architecte des Bâtiments de France	Grégory SCHOTT	<a href="mailto:gregory.schott@culture.gouv.fr">gregory.schott@culture.gouv.fr</a>
DIRECCTE Grand Est	Chargé de mission développement économique Pôle Entreprises, emploi et économie	Florent MICHEL	<a href="mailto:florent.michel@direccte.gouv.fr">florent.michel@direccte.gouv.fr</a>
Région Grand Est	Chargée de Mission	Anne PICARD-LEMONNE	<a href="mailto:anne.picard-lemonne@grandest.fr">anne.picard-lemonne@grandest.fr</a>

CCI Alsace Eurométropole	Présidente de la Délégation Colmar	Christiane ROTH	<a href="mailto:c.roth@alsace.cci.fr">c.roth@alsace.cci.fr</a>
CCI Alsace Eurométropole	Responsable Commerce CCI Délégation Colmar	Nadine CROS	<a href="mailto:n.cros@alsace.cci.fr">n.cros@alsace.cci.fr</a>
CMA Chambre de Métiers d'Alsace	Vice-Président	Raphaël KEMPF	<a href="mailto:rkempf@cm-alsace.fr">rkempf@cm-alsace.fr</a> <a href="mailto:ljacques@cm-alsace.fr">ljacques@cm-alsace.fr</a>
CMA Chambre de Métiers d'Alsace	Chargée de développement économique	Fabienne BARRAULT	<a href="mailto:fbarrault@cm-alsace.fr">fbarrault@cm-alsace.fr</a>
Pôle Habitat Centre Alsace	Directeur Général	Jean-Pierre JORDAN	<a href="mailto:secretariat.DG@polehabitat-alsace.fr">secretariat.DG@polehabitat-alsace.fr</a>
Colmar Habitat	Directeur Général	Alain RAMDANI	<a href="mailto:alain.ramdani@colmarhabitat.com">alain.ramdani@colmarhabitat.com</a>
Lenys Concept	Architecte	Emmanuel LENYS	<a href="mailto:manulenys@hotmail.com">manulenys@hotmail.com</a>





Périmètre d'intervention

- 3 secteurs prioritaires :
- Centre-ville historique
  - Centre-ville Ouest
  - Zone gare

**ActionCoeur de Ville**

Service SIS / Ippa - 32 cours Ste Anne - 68000 Colmar  
 e-mail : [sigtopo@aglo-colmar.fr](mailto:sigtopo@aglo-colmar.fr)  
 Copyright © : CA - Reproduction interdite

Impression le : 13.05.2018  
 \Projets\2018\002-EGS\DossierCoeurdeVille\Demande20180205\Travail\Carte20180613.qgs  
 Document établi à partir du Système d'Information Géographique de Colmar Agglomération

## Annexe 3 – Fiches Actions Matures



### AX.1. Habitat - Action n° 1.1. - AM : Rénovation de logements sociaux dans le centre-ville historique



<b>Pilotage de l'action :</b> Direction / Service : Pôle Habitat Colmar Centre Alsace
<b>Descriptif :</b> Réhabilitation/amélioration de la qualité de service des logements de 143 logements Réhabilitation/création de 17 logements
<b>Objectifs :</b> Améliorer l'attractivité des logements, leur accessibilité et leur performance énergétique. Rendre les logements du centre-ville plus attractifs et concurrentiels avec ceux de la périphérie. Attirer des jeunes couples dans un cadre rénové. Permettre aux personnes âgées de rester dans leur logement. Conformément aux objectifs de la Convention Intercommunale d'Attribution, améliorer l'attractivité des logements va permettre d'attirer les ménages du premier quartile présents dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville.
<b>Cible(s) :</b> Les personnes âgées et les jeunes couples
<b>Échéances / calendrier prévisionnel :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Cours Sainte Anne : Travaux en cours : Achèvement 4ème Trimestre 2018</li><li>- Clos de la Grenouillère : Etudes en cours : Démarrage des travaux 2ème semestre 2018, Achèvement mi 2019.</li><li>- 7 rue Saint Josse : Démarrage des travaux au 3ème trimestre 2018, achèvement au 4ème trimestre 2019.</li><li>- Rue Golbéry : A définir : (SCI).</li></ul>
<b>Coût du projet estimé :</b> 4,766 Millions d'€ HT (voir détail en page suivante)
<b>Résultat(s) attendu(s) :</b> Cf. objectifs ci-dessus
<b>Indicateur(s) de suivi :</b> Nombre de réhabilitations et de constructions effectuées.

Version : Juillet 2018

**Précisions sur les opérations menées :**

**1) Opération St JOSSE : 17 logements (12 en construction neuve et 5 en restructuration) :**

Coût global de l'opération (montant prévisionnel) : 1 775 K€ TTC

Prêt de 1 400 K€ CDC

Fonds propres 375 K€

Action logement : Modalité d'intervention entre subventions et prêts : Quotité non définie. Viendra en diminution du prêt CDC.

**2) Opération Clos de la Grenouillère (7 et 13 clos de la Grenouillère / 41 logements) :**

Coût global de l'opération (montant prévisionnel) : 750 K€ TTC

Éco-prêt CDC de 321 K€,

Subvention climaxion (région) de 78 K€

Fonds propres de 351 K€.

Action logement : Modalité d'intervention entre subventions et prêts : Quotité non définie. Viendra en diminution du prêt CDC.

**3) Opération Cours Ste Anne (34 à 40 Cours Ste Anne / 67 logements) :**

Coût global de l'opération (montant prévisionnel) : 2 290 K€ TTC

Prêts CDC de 1 407 K€,

Subventions FEDER de 201 K€ et CD 68 de 185 K€

Fonds propres de 497 K€.

Action logement : /.

**4) Opération rue de Golbéry (9 et 11 / 35 logements) :**

Coût global de l'opération (montant prévisionnel) : 905 K€ TTC

Prêts CDC de 600 K€,

Fonds propres de 305 K€.

Action logement : Modalité d'intervention entre subventions et prêts : Quotité non définie. Viendra en diminution du prêt CDC.

<p><b>Pilotage de l'action :</b>          Direction / Service : Direction des Ressources Humaines</p>
<p><b>Descriptif :</b>          Recrutement, par voie contractuelle, d'un chef de projet Action Cœur de Ville, affecté à temps complet au programme, pour une durée de 3 ans maximum, avec pour missions principales de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordonner l'ensemble des actions thématiques du programme Action Cœur de Ville,</li> <li>- Respecter les calendriers fixés par les élus, la Caisse des Dépôts, et l'État,</li> <li>- Assurer la circulation de l'information entre les services impliqués et les différents acteurs,</li> <li>- Entretien le dialogue avec les partenaires, notamment les financeurs, les propriétaires et les acteurs intervenant sur les différents sites concernés,</li> <li>- Préparer, convoquer et animer les comités de pilotage, et suivre l'application des décisions,</li> <li>- Assurer le suivi des séances de travail technique,</li> <li>- Suivre les différents chantiers et actions, en lien avec les services impliqués dans les thématiques visées,</li> <li>- Rendre compte de l'avancement de chacun des projets dans le contexte global,</li> <li>- Anticiper et alerter sur d'éventuels points de blocage de court et de moyen terme, ou de réorientations nécessaires.</li> </ul> <p>Le poste de chef de projet Action Cœur de Ville devra être situé au sein de la collectivité, rattaché à l' élu ou à la Direction Générale.</p>
<p><b>Objectifs :</b>          Mettre en place un interlocuteur unique pour le programme Action Cœur de Ville.</p>
<p><b>Cible(s) :</b> Les partenaires, notamment les financeurs, et les propriétaires et acteurs intervenant sur les différents sites concernés, les porteurs de projet.</p>
<p><b>Échéances / calendrier prévisionnel :</b>          Septembre 2018 : Recrutement du chef de projet Action Cœur de Ville</p>
<p><b>Coût du projet estimé :</b>          Coût salarial : 45 000 € par an, soit environ 135 000 € pour 3 ans.          Ce poste pourrait être financé au taux de 50 % par l' ANAH et pour un montant maximum de 80 000 € par an.</p>
<p><b>Résultat(s) attendu(s) :</b>          Baisse du taux de vacance des logements et des commerces          Satisfaction des habitants, des commerçants et des visiteurs          Augmentation des dépenses de consommation en centre-ville</p>
<p><b>Indicateur(s) de suivi :</b> Nombre de locaux vacants en baisse, nombre d'habitants à l'année en hausse.</p>

<p><b>Pilotage de l'action :</b></p> <p>Direction / Service : Direction de l'Urbanisme et de la Rénovation Urbaine          Direction de l'Attractivité Économique et de la Mobilité          Direction du Développement Touristique et des Relations Internationales</p>
<p><b>Descriptif :</b></p> <p>Aujourd'hui, les dispositifs existants proposent une aide de 30% du total des travaux TTC, plafonnée à 4 500 € pour l'amélioration des vitrines et, pour l'aménagement intérieurs des locaux, un soutien de 20% des dépenses éligibles, plafonné à 6 000 €.</p> <p>Le coût de rénovation des vitrines varie fortement en fonction de l'importance des travaux à réaliser et de la situation au centre-ville. Il est constaté, depuis la mise en place des dispositifs d'aide, que le montant moyen des travaux pour la rénovation est de 4 550 € environ par vitrine.</p> <p>Le coût de rénovation pour l'acquisition et l'aménagement intérieur des locaux vacants est quant à lui beaucoup plus difficile à estimer. D'après les montants dépensés par les propriétaires ayant obtenu une subvention pour les travaux d'aménagements intérieurs d'un local commercial vacant, le montant moyen des travaux effectués serait de 670 € par m<sup>2</sup> environ.</p>
<p><b>Objectifs :</b></p> <p>Donner un véritable élan à la rénovation des bâtiments anciens, l'amélioration des vitrines et l'aménagement intérieur des commerces afin de diminuer le nombre de locaux vacants, surtout dans les rues stratégiques.</p>
<p><b>Cible(s) :</b></p> <p>Les commerces et artisans, les porteurs de projet</p>
<p><b>Échéances / calendrier prévisionnel :</b></p> <p>1<sup>er</sup> semestre 2018 : études          2<sup>ième</sup> semestre 2019-2020 : évolution du dispositif</p>
<p><b>Coût du projet estimé :</b></p> <p>Coût global de rénovation de 35 vitrines : 135 000 € HT à la charge des propriétaires          Coût global de rénovation de 40 locaux vacants : 2 900 000 € HT à la charge des locataires-gérants</p> <p>Les subventions de Colmar, sans évolution du dispositif actuel et avec un taux de rétention estimé à 1/3, seraient les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 24 000 € HT environ (30% du montant des rénovations plafonné à hauteur de 4 500€) pour le subventionnement aux vitrines des locaux actuellement vacants.</li> <li>- 125 000 € HT environ (20% du montant des travaux plafonné à hauteur de 6 000€) en matière d'aides à l'aménagement intérieur des locaux commerciaux actuellement vacants.</li> </ul>
<p><b>Résultat(s) attendu(s) :</b></p> <p>Baisse du taux de vacance commerciale et nouvelles enseignes          Esthétique des commerces en centre-ville</p>
<p><b>Indicateur(s) de suivi :</b></p> <p>Nombre de locaux vacants et nombre de nouvelles enseignes</p>

<p><b>Pilotage de l'action :</b></p> <p>Direction / Service : Direction du Développement Touristique et des Relations Internationales Direction de la Communication</p>
<p><b>Descriptif :</b></p> <p>Réalisation d'outils marketing dédiés à la thématique « Shopping » pour promouvoir l'attractivité de la Ville de Colmar :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Page dédiée sur les sites de la ville et de l'agglomération</li> <li>• Flyer ou brochure pour promouvoir l'attractivité et l'implantation de commerces de centre-ville</li> <li>• Colmar Mag dédié aux commerces et à l'attractivité de la Ville, avec ses déclinaisons numériques</li> <li>• Colmar et Vous « Shop'in Colmar »</li> <li>• Film en motion design avec infographie</li> </ul>
<p><b>Objectifs :</b></p> <p>Promouvoir l'attractivité de Colmar avec des documents papier et des outils numériques à remettre à des porteurs de projets et dans des salons dédiés.</p>
<p><b>Cible(s) :</b></p> <p>Commerces, porteurs de projets, visiteurs lors de salons.</p>
<p><b>Échéances / calendrier prévisionnel :</b></p> <p>1<sup>er</sup> semestre 2018 : réflexion sur le type d'outils, formation d'un groupe de travail. 2018 ou 2019 : mise en oeuvre</p>
<p><b>Coût du projet estimé :</b></p> <p>20 000 € HT</p>
<p><b>Résultat(s) attendu(s) :</b></p> <p>Diffusion d'une image proactive sur le sujet</p>
<p><b>Indicateur(s) de suivi :</b></p> <p>Nombre de docs distribuées Outils Google Analytics</p>

<p><b>Pilotage de l'action :</b></p> <p>Direction / Service : Direction du Développement Touristique et des Relations Internationales</p>
<p><b>Descriptif :</b></p> <p>Création d'une plate-forme en ligne permettant de recenser :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'une part, les locaux commerciaux vacants disponibles ;</li> <li>- d'autre part, les demandes des particuliers à la recherche d'un local commercial : éventuellement leurs coordonnées et des indications sur le type de bien(s) recherché(s) (achat ou location, surface approximative, type d'activité exercée et autres spécificités, terrasse, plain-pied, etc).</li> </ul> <p>Flocage des vitrines des locaux vacants :</p> <p>Afin d'éviter l'affichage sauvage et la dégradation des vitrines extérieures, il s'agirait d'apposer des flocages, dans l'attente d'une reprise d'activité. De plus l'esthétique de ces vitrines vides en centre-ville serait améliorée.</p>
<p><b>Objectifs :</b></p> <p>Mettre en relation les personnes à la recherche de locaux disponibles sur la Ville de Colmar et les agences immobilières ou les propriétaires disposant de locaux commerciaux vacants.</p>
<p><b>Cible(s) :</b></p> <p>Les commerces et enseignes souhaitant s'installer dans le centre-ville.</p>
<p><b>Échéances / calendrier prévisionnel :</b></p> <p>2<sup>ème</sup> semestre 2018 : mise en place de la plateforme  2<sup>ème</sup> semestre 2018 : étudier la faisabilité de mise en place de flocage.  1<sup>er</sup> semestre 2019 : test éventuel de mise en place de flocage</p>
<p><b>Coût du projet estimé :</b></p> <p>Plateforme : 8 500 € HT  Marquage Adhésif sur vitrine : 50 € HT par m<sup>2</sup>, soit environ 15 000 € HT.</p>
<p><b>Résultat(s) attendu(s) :</b></p> <p>Baisse du taux de vacance commerciale</p>
<p><b>Indicateur(s) de suivi :</b></p> <p>Nombre de clics sur la page  Nombre de locaux vacants</p>

<p><b>Pilotage de l'action :</b> Direction / Service : Direction de l'Attractivité Économique et de la Mobilité</p>
<p><b>Descriptif :</b> Mise en place d'un circuit de navettes électriques en centre-ville de Colmar qui relierait les principaux parkings au centre-ville dans une logique de parking relais. Ce service serait calibré autour de 3 à 4 véhicules électriques de petit gabarit (une vingtaine de places) et avec une fréquence de passage entre 15 et 20 min en journée (de 7 h à 19 h) et du lundi au samedi.</p>
<p><b>Objectifs :</b> Desservir de manière plus aisée l'hypercentre du centre-ville historique Limiter la part de la voiture en centre-ville et développer l'usage des transports en commun. Réduire la pollution atmosphérique et sonore en centre-ville. Apaiser le centre-ville et le rendre encore plus attractif en libérant de l'espace pour les piétons, et les touristes en particulier. Relier le pôle gare et le centre-ville historique de manière plus fréquente.</p>
<p><b>Cible(s) :</b> Les Colmariens Les touristes Les personnes âgées</p>
<p><b>Échéances / calendrier prévisionnel :</b> 2<sup>ème</sup> trimestre 2018 : conception de l'itinéraire du ou des circuits Second semestre 2018 : acquisition du matériel et réalisation le cas échéant des infrastructures Avril 2019 : lancement des navettes électriques</p>
<p><b>Coût du projet estimé :</b> Budget d'investissement : 730 000 € HT, dont 109 500 € de subvention DSIL</p>
<p><b>Résultat(s) attendu(s) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Diminution de la voiture en centre-ville</li> <li>- Diminution de la pollution atmosphérique en centre-ville</li> <li>- Image, attractivité et accessibilité du centre-ville renforcées</li> </ul>
<p><b>Indicateur(s) de suivi :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fréquentation des navettes</li> </ul>

<p><b>Pilotage de l'action :</b> Direction de l'Urbanisme / Service Rénovation Urbaine</p>
<p><b>Descriptif :</b> Création d'un mail piéton reliant l'avenue de l'Europe à la rue de Prague et desservant la galerie commerçante.  Le projet d'aménagement permettra la réalisation d'un cheminement doux, ouvert aux piétons et aux cycles, dans un environnement qualitatif et convivial, dédié à la promenade, à la détente et aux rencontres. Cet aménagement permettra de renforcer l'attractivité de la galerie, lui donnant plus de lisibilité et en facilitant l'accès.  Une attention particulière sera portée sur la conception des aménagements paysagers, la gestion des eaux et le choix du mobilier urbain, afin de favoriser la prise en compte du développement durable dans le projet.</p>
<p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer l'attractivité du secteur</li> <li>- Animer le quartier</li> <li>- Faciliter et sécuriser l'accès aux commerces</li> <li>- Améliorer le cadre vie des habitants</li> </ul>
<p><b>Cible(s) :</b> Les habitants du quartier Le projet d'aménagement a été co-construit avec des habitants du quartier (membres du Conseil Citoyen)</p>
<p><b>Échéances / calendrier prévisionnel :</b> Réalisation des travaux : automne 2018</p>
<p><b>Coût du projet estimé :</b> 702 000 € HT, dont 119 340 € de subvention DSIL, 91 260 € financés par l'ANRU et 70 200 € financés par la Région</p>
<p><b>Résultat(s) attendu(s) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nouvelle dynamique dans le quartier</li> <li>- Renforcement de l'attractivité du quartier</li> <li>- Appropriation et respect des lieux</li> </ul>
<p><b>Indicateur(s) de suivi :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fréquentation du mail piéton</li> <li>- Appropriation des lieux par les habitants</li> </ul>

<p><b>Pilotage de l'action :</b></p> <p>Direction / Service : Direction de la Voirie / Service Éclairage et Signalisation Lumineuse</p>
<p><b>Descriptif :</b></p> <p>Forts d'un programme de rénovation et de modernisation des installations de mise en valeur du patrimoine mené depuis 2016, 35 sites de la Ville de Colmar vont bénéficier d'animation lumière utilisant les différentes technologies qui existent en matière de projections d'images animées. La moitié des sites traités se situe en centre-ville, l'autre moitié se répartit dans les différents quartiers de la ville.</p> <p>Selon la configuration des sites, les appareils prendront support sur des bâtiments existants – sous réserve de l'autorisation des propriétaires – ou sur domaine public – sous réserve de la conception d'un mobilier adapté et dédié.</p>
<p><b>Objectifs :</b></p> <p>Présenter un cadre lumineux pour permettre à la Ville de révéler davantage l'identité singulière de la cité et renouveler l'offre touristique. Offrir de l'originalité et de l'émotion pour permettre de maintenir l'attractivité de la Ville déjà reconnue aujourd'hui par de nombreux observateurs.</p> <p>Mettre en place des installations pérennes pour réduire au maximum les frais de fonctionnement en limitant les frais de montage et de démontage. Investir directement dans l'achat de matériel pour éviter tout coût de location.</p>
<p><b>Cible(s) :</b> Les Colmariens, les touristes</p>
<p><b>Échéances / calendrier prévisionnel :</b> mise en service le 23 novembre 2018 pour l'inauguration des marchés de Noël : premier temps fort de ce programme ambitieux.</p>
<p><b>Coût du projet estimé :</b> 1 650 000 € HT, dont 225 000 € de subvention DSIL</p>
<p><b>Résultat(s) attendu(s) :</b></p> <p>Surprendre et faire rêver... plonger la Ville, au travers de son patrimoine, dans des ambiances de projections de lumière en corrélation avec les événements forts de la vie Colmarienne.</p>
<p><b>Indicateur(s) de suivi :</b></p>

<p><b>Pilotage de l'action :</b> Direction / Service : Direction de la Voirie et des Réseaux</p>
<p><b>Descriptif :</b> La Ville de Colmar poursuit sa politique de valorisation de son centre ancien et plus précisément de renouvellement du quartier dit de la Montagne Verte. En effet, en moins de dix années, c'est tour à tour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les Halles qui ont retrouvé leur fonction de marché quotidien,</li> <li>- les rues attenantes au marché couvert qui ont été réaménagées, contribuant à l'embellissement du quartier,</li> <li>- l'ancien hôpital qui s'est mué tout d'abord en Institut Universitaire de Technologie, avant de devenir le Pôle Média Culture (PMC),</li> <li>- la place du 2 Février transformée en 2012, devenue un lieu de vie pour les Colmariens,</li> <li>- le gymnase de la Montagne Verte qui a fait « peau neuve »,</li> <li>- la construction du parc de stationnement St Josse, augmentant notablement la capacité de stationnement des abords du centre-ville et la création du square dédié aux habitants du quartier,</li> <li>- les travaux de la rocade verte, qui ont allié sécurité et mise en valeur du site.</li> </ul> <p>Dans cette lignée, il convient désormais d'achever la transformation des derniers espaces non encore requalifiés du quartier par le réaménagement de l'espace public. Le projet consiste en l'aménagement d'un parc public avec la construction d'un parking souterrain de 710 places, place de la Montagne Verte et l'aménagement de rues attenantes. Le projet intégré au programme « Cœur de Ville » ne concerne ici que l'aménagement de surface de la place de la Montagne Verte. L'espace de la Montagne Verte représente un peu plus d'1 ha pour la place à aménager, et 1,75 ha avec les rues intégrées au périmètre de l'étude.</p> <p>Au-delà de l'accompagnement et de la mise en valeur des équipements, les enjeux de ce projet résident notamment dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la taille de l'espace,</li> <li>- l'appropriation de ce nouveau lieu par les Colmariens,</li> <li>- son caractère de porte d'entrée de centre-ville,</li> <li>- la contribution de l'intégration de la nature en ville et le développement de la biodiversité.</li> </ul>
<p><b>Objectifs :</b> Apporter un souffle de renouveau à cet espace par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la création d'un espace vert dans le but de rendre le site plus lisible et plus attractif,</li> <li>- Favoriser le stationnement à l'extérieur du centre historique et libérer la place de la Cathédrale</li> <li>- la réorganisation spatiale de l'espace et la clarification des cheminements,</li> <li>- la création d'un espace plus fonctionnel et ludique,</li> <li>- l'organisation des pratiques : lieu de rencontre, espace de détente, aire de jeux...</li> <li>- la création d'un parc propice au repos, à la flânerie, et à la fraîcheur,</li> <li>- la création d'aménagements paysagers de grande qualité présentant une certaine diversité,</li> <li>- la mise en scène végétale et florale du parc</li> </ul>
<p><b>Cible(s) :</b> Aménagement à destination des Colmariens et des visiteurs.</p>
<p><b>Échéances / calendrier prévisionnel :</b> octobre 2018 à novembre 2020</p>
<p><b>Coût du projet estimé :</b> L'opération d'aménagement de la place de la Montagne Verte est estimée à 3 500 000 € HT auxquels s'ajoute la réalisation du parking souterrain pour 17 580 000 € HT.</p>
<p><b>Résultat(s) attendu(s) :</b> Pacification de l'épiderme pour créer un véritable parc urbain.</p>
<p><b>Indicateur(s) de suivi :</b> Réalisation du projet</p>

<p><b>Pilotage de l'action :</b> Direction / Service : Direction des Affaires Culturelles – Pôle Média-culture</p>
<p><b>Descriptif :</b> La Ville de Colmar a décidé de créer un parcours de découverte consacré à l'histoire du livre et de l'image, au sein de l'ancien Couvent des Dominicains de Colmar, qui abrite les riches collections de la bibliothèque municipale de Colmar. Il s'agira ainsi de créer un parcours de découverte consacré à l'histoire du livre et de l'image, à la fois éducatif, esthétique et ludique, au sein de l'ancien Couvent des Dominicains de Colmar datant du 14e siècle. Le couvent rénové répondra de façon optimale aux missions de conservation d'un fonds particulièrement important et précieux, 2<sup>ème</sup> fonds le plus important de France, mais aussi de recherche et de diffusion inhérentes à une bibliothèque. Le projet muséographique correspond aux missions de transmission, valorisation et interprétation du patrimoine écrit et graphique telles que les collections de la Bibliothèque des Dominicains le permettent, dans un souci d'ouverture à un large public.</p>
<p><b>Objectifs :</b> Ce projet a pour objectif de renforcer l'attractivité de la Ville, plus particulièrement auprès des milieux scientifiques avec le centre européen d'étude et de recherche accessible aux chercheurs et universitaires mais, également, auprès du grand public avec un musée s'appuyant largement sur les nouvelles technologies. Le projet des Dominicains de Colmar se veut exemplaire dans sa conception comme dans sa réalisation. Son architecture a pour objectif de mettre à l'honneur l'édifice historique et de développer de grandes qualités d'usage afin d'offrir une image d'exception faisant écho au Musée Unterlinden.</p>
<p><b>Cible(s) :</b> Grand public, jeune public, visiteurs étrangers, public d'initiés, milieu international scientifique du livre et de l'image.</p>
<p><b>Échéances / calendrier prévisionnel :</b> 2017-2019 : Travaux Fin 2019 : Inauguration</p>
<p><b>Coût du projet estimé :</b> 14 207 309 € HT, dont 51 160 € de subvention DSIL, 2 M€ financés par la Région, 600 000 € par le département, 750 000 € par l'Agglomération, 3 968 425 € par la DRAC, 6 837 724 € en fonds propres</p>
<p><b>Résultat(s) attendu(s) :</b> Flux important de visiteurs Valorisation numérique des collections Création d'un réseau de professionnels autour du livre</p>
<p><b>Indicateur(s) de suivi :</b> Nombre de visiteurs</p>